Numéro 328. — Septième Année. Le numéro : DIX CENTIMES. Du Dimanche 18 au 25 Août 1907.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :
FRANCE,.... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTÉRIEUR. Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Maison des Fédérations : 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10e

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFÉDÉRAL.

Ce que coûte

UN JAUNE !

Il y a quelques jours un nommé Gauthier qui fut collaborateur de Biétry venait nous offrir une quantité de volumes d'un ouvrage publié par lui sur les agissements des Jaunes.

Après avoir parcouru l'ouvrage nous acceptâmes l'offre et nous nous sommes rendus acquéreurs d'un certain nombre que nous mettons en vente au prix ci-dessous indiqué.

Ce livre contient des documents qui sont la reproduction photographique de lettres qui démontrent que les jaunes touchent de l'argent du patronat dans leur besogne antiouvrière. La preuve en est donnée par le livre dont le titre est :

Le CLERGÉ
Les ROYALISTES
et Les JAUNES

En mettant à la disposition des camarades cet ouvrage, nous n'entendons pas faire notres certaines idées émises par l'auteur. Nous ne voulons retenir de ce livre que ce qui peut être utilisé pour notre propagande.

Or les documents, les renseignements, les anecdotes y abondent, c'est un excellent outil entre les mains des militants. Lorsqu'ils se trouveront placés en présence de jaunes, ils pourront avec preuves à l'appui montrer leur rôle néfaste et les démasquer devant les travailleurs.

Voici les conditions de vente :

L'exemplaire : 0 fr. 75 ; par la poste, 0 fr. 90.

Les 50 exemplaires : 35 fr. ; avec les frais de port 37 fr.

Les 100 exemplaires : 60 fr ; avec les frais de port, 64 fr.

Nous invitons les camarades et les organisations qui en désirent de nous adresser le montant de leur commande le plus tôt possible, la quantité que nous possédons étant restreinte.

Adresser les commandes avec le montant à Vignaud, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Menace de lock-out

Dans aucune industrie, plus que dans celle du Bâtiment, peut-être, les patrons, au 1er mai 1906, ne mirent un point d'honneur à ne pas céder aux exigences ouvrières. Le mouvement de grève des travailleurs du Bâtiment engloba les terrassiers, les maçons, les peintres, les menuisiers, les serruriers ; certaines de ces corporations soutinrent de 40 à 50 jours de grève. Mais les patrons avaient juré de tenir bon, se disant que céder, c'était ouvrir la série des revendications, accroître la confiance des ouvriers dans l'utilité et la puissance de leurs organisations.

On peut sans exagération dire que les résultats immédiats furent à peu près nuls. Le patronat sortit vainqueur de cette épreuve redoutable. Victoire à la Pyrrhus qui devait coûter infiniment plus cher au patronat qu'une défaite.

Rentrés, les maçons continuèrent la lutte par le sabotage. Ils ne le crièrent pas sur les toits ni dans les journaux. Méthodiquement, sans bruit inutile, ils mirent en usage un sabotage d'une nature particulière. La formule : « A mauvaise paye, mauvais travail », se modifia et devint : « A salaire insuffisant, travail réduit ».

Chaque compagnon maçon est doublé d'un aide. Avant la grève, l'aide, une fois son propre travail accompli, s'emparait de la truelle. Il produisait, pour s'apprendre ou pour se distraire. Après la grève, les aides, les garçons maçons décidèrent de s'en tenir exclusivement à leur propre besogne, c'est-à-dire à monter les matériaux et à les préparer. De là, diminution de production.

Ce n'était pas tout. Loin de là. Les garçons maçons se mirent à dresser dans chaque chantier des « pétitions réclamant une augmentation d'un sou de l'heure. Si le patron refusait, tous les garçons du chantier quittaient le travail et passaient au bureau ; le lendemain, ils se rendaient place de grève pour l'embauchage. Si le patron acceptait, le départ des garçons était remis à quelques jours.

L'embauchage est fait par le compagnon venant chercher son aide. Cela fait une perte de temps évaluée à trois heures ; ces trois heures sont payées au compagnon comme au garçon.

Si l'on suppose un chantier occupant 50 compagnons, cela fait à chaque départ des garçons, 50 × 6 h. = 300 heures [illegible] sont payées sans avoir été passées à produire. Le départ pouvant se produire deux, trois et quatre fois par mois, que l'on juge des conséquences pour l'entrepreneur. Nouvelle diminution de la production, élévation des frais. Les salaires aussi se sont élevés. Pendant la grève de 1906, les garçons réclamaient 0 fr. 60 de l'heure ; ils gagnaient alors 0 fr. 55. Ils ont obtenu les 0 fr. 60. Mieux que cela. Aujourd'hui, par le sabotage que j'ai décrit, le tarif est de 0 fr. 65 et dans bien des chantiers, on est parvenu à imposer 0 fr. 70.

Avant l'hiver dernier les patrons avaient un espoir : c'est que durant les froids, ils pourraient prendre leur revanche sur les militants du Syndicat en les manquant sur le pavé et en rabaissant le taux des salaires.

L'hiver est venu, il est passé, mais la lutte et le sabotage ont continué. Les patrons avaient compté sans la notable diminution de la production qui les a obligés, pour suffire aux travaux, à avoir recours à tous les ouvriers.

Après l'hiver, le printemps et l'été sont venus aussi, n'apportant aucun changement à la situation, ne faisant même qu'activer l'ardeur des travailleurs à réglementer leur production.

Ah ! les entrepreneurs de maçonnerie peuvent se vanter d'avoir remporté une belle victoire en 1906.

Les entrepreneurs de terrassement, aussi ! Depuis l'an dernier, le Syndicat des terrassiers de la Seine a dirigé plus de 20 grèves partielles au sujet du paiement les plus-values pour travaux dans de mauvaises conditions d'hygiène.

Pas une de ces grèves n'a échoué. Outre les dommages causés par l'arrêt du travail, les patrons ont été contraints de verser plusieurs millions de plus-value.

On peut, dans ces conditions, se faire une idée de l'état d'esprit qui anime à l'heure présente le patronat du Bâtiment. Il faut pour comprendre la résistance opposée aux grévistes charpentiers, tenir compte de cet esprit. Derrière les patrons charpentiers, il y a, certainement, tous les patrons du bâtiment, de la maçonnerie en particulier.

Nous trouvons, dans le journal patronal *Le Bâtiment*, du 4 août, la nouvelle des préparatifs de guerre que fait la chambre patronale de la maçonnerie :

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil d'administration du Groupe des chambre syndicales a discuté entre autres questions, deux propositions importantes: La première concerne l'union amicale entre les grands corps de métier syndicaux pour l'étude, en commun, des questions générales touchant au commerce et à l'industrie. La seconde, présentée par M. Villemin, a trait à la crise que traverse actuellement l'industrie de la maçonnerie, CRISE A LAQUELLE LA PATIENCE DONT FONT PREUVE LES PATRONS EST IMPUISSANTE A PORTER REMÈDE.

La Chambre de la maçonnerie DECIDEE à S'ORGANISER fait procéder dans ce but par l'entremise de [illegible] enquête à Berlin, sur l'organisation des lock-outs et des cartels.

De son côté, M. Villemin a eu une entrevue avec les banquiers et les fournisseurs du Bâtiment afin de connaître leurs intentions au cas où L'ON SE TROUVERAIT DANS LA NÉCESSITÉ DE DÉCIDER UN LOCK-OUT.

Il a obtenu des assurances favorables au point de vue soit des délais à accorder, soit des fournitures à faire. Les fournisseurs ont même promis de refuser, au besoin, toutes livraisons aux [illegible] ainsi qu'aux maisons [illegible] de gros rabais.

Les entrepreneurs de maçonnerie préparent le lock-out ! Voilà le gros mot lâché, contenant une formidable menace.

Ils s'entourent de renseignements. Le patronat berlinois du Bâtiment a fait voici deux mois l'expérience du lock-out. On lui a dépêché le journaliste Huret, spécialiste de ce genre d'enquêtes. Millerand, naguère, fut confié le soin de sonder le patronat français à propos du projet sur l'arbitrage obligatoire. Tout récemment nos barons métallurgistes lui faisaient faire un tour en Amérique et en Allemagne. Aujourd'hui, les entrepreneurs de maçonnerie ont recours à lui, comme demain ils auront recours à ses compères de la grande presse. Il ne faut pas ignorer d'ailleurs que dans notre beau régime, un grand marchand de plâtre peut fort bien être directeur d'un journal à grand tirage, comme le *Journal*, en même temps qu'entrepreneur de terrassement.

A côté des renseignements, certainement utiles, sur la manière dont s'y sont pris les patrons berlinois, nos entrepreneurs de maçonnerie ont pris leurs mesures vis-à-vis des fournisseurs de matériaux et des banquiers.

M. Villemin, président de la Chambre patronale de la maçonnerie a obtenu que les traites à payer soient ajournées grâce à l'aide des banques industrielles et que les matériaux soient refusés aux patrons rebelles au lock-out.

Le plan de guerre est admirablement dressé. Et l'on doit reconnaître que si, il y a un an ou deux, l'entente entre patrons du Bâtiment, pour un lock-out aurait été à peu près impossible, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les pertes subies depuis mai 1906, cette diminution dans la production, qui atteint près d'un tiers, cette élévation des salaires, cet esprit de révolte qui prend possession de la masse ouvrière, ont amené le resserrement des unités patronales, autrefois divisées par la concurrence. Sous le danger, les patrons se sont naturellement unis.

La crise actuelle, le patronat est impuissant, il le proclame lui-même, à y porter remède. C'est que l'organisation ouvrière a décuplé ses forces. Le Syndicat de la maçonnerie et de la pierre qui groupait à peine 1.500 membres avant le 1er mai 1906, en compte aujourd'hui plus de 8.000 ; la guérilla de chantiers faite depuis un an, a formé une foule de militants aguerris. Le Syndicat des terrassiers arrive à ses 4.000 membres.

De plus, le Bâtiment vient de se constituer en Fédération d'industrie.

Le patronat croit qu'il ne peut pas attendre davantage pour agir et frapper un grand coup. Il lance la nouvelle du lock-out. Proclamera-t-il le fait demain ? Attachera-t-il le lock-out général à la grève des charpentiers ? On ne sait. Peut-être n'a-t-il voulu que faire peur, croyant par cette menace remédier à la crise ? C'est fort possible étant données les faibles chances de succès qu'offre pour lui le lock-out.

Mais il se peut très bien aussi qu'il veuille jouer son va-tout.

L'exemple de Berlin n'est pas fait pour le rassurer puisque là-bas les ouvriers imposèrent la journée de neuf heures. Puis, voit-on 150.000 travailleurs du Bâtiment sur le pavé de Paris, durant une couple de mois ?

A ces 150.000 travailleurs, Clemenceau dans son ardent respect de la liberté du travail, ne pourrait moins faire que de joindre un nombre égal de soldats. Ce serait Paris en état de siège.

C'est une redoutable perspective, une formidable lutte dont on ne peut prévoir les phases ni les résultats.

PIERRE MONATTE.

Les deux aspects du Sabotage en 1850

« Le commerce de Lyon est un commerce sans âme, qui ne fait pas fabriquer une aune de soie sans qu'elle soit commandée et que le payement soit sûr. Quand la commande s'arrête, l'ouvrier meurt de faim, il gagne à peine de quoi vivre en travaillant, les forçats sont plus heureux que lui. Après la révolution de juillet, la misère est arrivée à ce point que les **canuts** ont arboré le drapeau : **du pain ou la mort !** une de ces proclamations que le gouvernement aurait dû étudier, elle était produite par la cherté de la vie à Lyon. Lyon veut bâtir des théâtres et devenir une capitale, de là des octrois insensés. Les républicains ont flairé cette révolte à propos du pain, et ils ont organisé les **canuts** qui se sont battus en partie double. Lyon a eu ses trois jours, mais tout est rentré dans l'ordre, et le canut dans son taudis. **Le canut probe jusque-là, rendant en étoffes la soie qu'on lui pesait en bottes, a mis la probité à la porte en conçeant que les négociants le victimaient, et a mis de l'huile à ses doigts. Il a rendu poids pour poids, mais il a vendu la soie représentée par l'huile.**

« Il peut arriver il doit arriver, il arrive souvent que les marchands attrapent des marchandises avariées, car le vendeur trompe incessamment l'acheteur. Eh bien, consultez les plus honnêtes gens de Paris, les notables commerçants enfin ?... tous vous raconteront triomphalement la roueries qu'ils ont alors inventée pour écouler leur marchandise quand on la leur avait vendue mauvaise... »

BALZAC, *édition du centenaire, la « Maison Nucingen », p. 50, 51 et 52.*

Ici et là

VIVE L'ARMÉE !

Un gradé du 1er régiment, 3e compagnie de zouaves, en garnison à Alger, distribue des punitions à gogo. En quelques jours il a puni 23 hommes de la compagnie.

Voici quelques-uns des « motifs » portés par ce subordonné du « divin » Picquart.

Pour s'être fait couper les cheveux trop ras, six soldats ont été punis de quinze jours de prison, avec une demande de trente.

Un soldat, trouvant sa barbe trop longue, la fait couper ; coût : quinze jours de prison.

Un autre soldat, pour être rentré deux heures après l'appel, se voit octroyer quinze jours de la même peine, et un caporal, qui était également rentré deux heures en retard, attrape quinze jours de prison avec une demande de cassation.

Enfin, quatre hommes, dont deux jeunes soldats, auraient été, pour des futilités, envoyés par mesure disciplinaire, à Boghar.

Les Bandits du Bassin de Longwy démasqués !

Une publication sensationnelle que tous les militants doivent lire pour juger de la scélératesse patronale

Qui ne se souvient des grèves de Longwy ?

Qui ne se souvient des flots d'ignominies, de mensonges, qui furent déversés par certaine presse contre les militants et la C. G. T.

J'entends encore les clameurs indignées des journaux capitalistes, depuis le *Radical* jusqu'à la *République Française*, y compris le grave journal le *Temps*, qui ne pouvait manquer à la collection.

Pour avoir dénoncé les vols, les spoliations dont étaient victimes nos malheureux camarades Italiens, Belges, Allemands, Luxembourgeois (ô patriote), quatre fois je fus condamné à l'amende au profit de l'association de malfaiteurs qui exploitent le bassin de Longwy.

Pour avoir, dans le *Mouvement Socialiste*, raconté les événements de ces grèves ; dit que le patronat les avaient provoquées avec le concours de quelques individus, Gautier et Biétry ; affirmé que Valot, le maire de Moulaine, avait fait arrêter, puis condamner à la prison, expulser de malheureux Italiens innocents ; que les gendarmes, préfet et magistrats étaient aux ordres du Comptoir de Longwy et de son directeur, le baron Dreux ; que Marc-Raty, maire et directeur des Usines de Saulnes, avait fait assommer des malheureux, nous avait, à Cavalazzi et à moi, tendu un guet-apens où nous faillîmes être assassinés par des malheureux que l'on avait énivré, avec le *Mouvement Socialiste*, je fus encore condamné.

L'organisateur de ces grèves, Biétry, écrivait cyniquement et triomphalement, après cette condamnation :

« Pendant les grèves, la *Voix du Peuple* « et après elle le *Mouvement Socialiste* pu- « blièrent, sous la plume du sieur Merrheim, des tissus de mensonges, d'inexactitudes et de calomnies, tant à la charge de la Compagnie des Aciéries qu'à celle de Biétry et des Jaunes. Ici nous avons l'habitude de recevoir des injures et nous les dédaignons, mais il n'en fut pas ainsi des industriels qui, mis en cause, poursuivirent le sieur Merrheim et le *Mouvement Socialiste* en diffamation.

« Ceux-ci essayèrent du maquis de la procédure, et firent traîner le procès jusqu'à la dernière minute, mais ils finirent cependant par succomber, et dans un de ses derniers numéros, le *Mouvement Socialiste* insère, par autorité de Justice, le jugement qui le frappe de dommages-intérêts et insertions, ainsi que le sieur Merrheim, membre influent de la C. G. T.

« Gageons que le susdit Merrheim n'en maintiendra pas moins tous ses mensonges et toutes ses calomnies. »

Il y a un mois que ces lignes ont été écrites et voilà qu'un témoin se lève et se dresse en face des malfaiteurs du Bassin de Longwy et du vil Biétry pour leur dire :

Les menteurs, les diffamateurs, les voleurs, les calomniateurs, c'est vous. La C. G. T. et Merrheim avaient raison ; il leur manquait les preuves de ce qu'ils avançaient, je les leur apporte :

Pétais à vos côtés, M. Valot, maire et directeur de Moulaine !

Je luttais avec vous, M. Marc-Raty, maire et patron de Saulnes !

Je préparais tout avec vous et Biétry, M. le baron Dreux, directeur des aciéries et du comptoir de Longwy.

J'organisais avec votre concours à tous les grèves, les assommades, les guet-apens dirigés contre les militants de la C. G. T. et les malheureux Italiens du bassin de Longwy.

C'est avec vous encore que je préparais et que vous ordonniez les arrestations de Moulaine et j'ai commis le crime de faire condamner à la prison des innocents qui n'avaient commis d'autres délits que de vouloir qu'on leur paie l'intégralité de leurs salaires.

Quand vous disiez qu'il y avait des milliers de jaunes dans le Bassin de Longwy, vous mentiez comme toujours ; les cotisations, c'étaient les aciéries qui les payaient.

Les journaux, le Jaune, *c'étaient les aciéries qui les payaient, tout cela pour faire croire qu'elles avaient derrière elles des ouvriers résistant aux meneurs de la C. G. T. — comme vous les appeliez — alors que ces prétendus jaunes félicitaient tout haut dans les usines leur action.*

Votre compte-rendu financier, approuvé par vos actionnaires le 30 août 1905 porte les traces de ce que j'avance ; en effet on peut y lire : *Dotation au fonds d'institution ouvrière, cinquante mille francs.* Cinquante mille francs qui ont servi à payer le farceur faussaire et cynique Biétry.

J'ai entre les mains toutes les preuves de ce que j'avance et pour que vous n'en doutiez pas je les publie ; poursuivez-moi si vous l'osez j'en ai d'autres plus probantes encore que je produirai en Cour d'Assises où je vous mets au défi de me traduire.

Et, en effet, dans une brochure intitulée le *Clergé, les Royalistes et les Jaunes*, il publie *une série de photographies, de documents qui ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.*

Page 81 de sa brochure il écrit :

« La direction, devant l'organisation rouge, réclamait de Biétry autre chose que « deux ou trois conférences : elle en voulait pour ses cinquante mille francs... « M. Dreux écrivait à Biétry qu'il voulait « quelqu'un de Paris à Longwy, n'ayant « peur ni des coups ni des polémiques.

« Biétry répondit qu'il avait l'homme « mais ajoutait-il : *c'est une dépense trop « importante pour que la Fédération puisse en faire les frais.*

« Si la Société désire avoir auprès d'elle « un de mes collaborateurs il faudra qu'elle paie ses frais *et qu'elle ajoute une in- « demnité de déplacement de 25 fr. par « jour.* »

Cette brochure doit être lue par tous nos militants ; il faut qu'ils la répandent autour d'eux ; elle leur apporte non pas des affirmations, mais des preuves que Biétry fut toujours et est encore l'agent du patronat ; que les six cent mille jaunes, qu'il agite comme un spectre à la Chambre, n'existent que dans son imagination. Ils servent avant tout à taper à la caisse patronale.

Certes l'homme qui a écrit cette brochure a joué un rôle étrange. Mais il ne faut pas oublier que, du côté des patrons, il *était le principal acteur*, qu'à ce titre, il est bien documenté. Je l'ai vu à l'œuvre personnellement aux grèves de Longwy. On le rencontrait *dans toutes les localités* en grève où *courageusement* abrité derrière les soldats il insultait journellement les grévistes, les menaçant de sa canne ou de son revolver. Il est responsable non seulement de l'expulsion de Cavalazzi, mais de bien d'autres malheureux Italiens que sur l'ordre de Dreux, directeur des aciéries de Longwy, il désignait aux policiers à la solde du comptoir.

Mais ce ne sont pas des affirmations qu'il apporte, ce sont des faits, des preuves indéniables, des documents qu'on ne peut contester. Ils ne confirment que ce que j'ai écrit moi-même, dans la « Voix du Peuple », le « Réveil » du bassin de Briey, la « Vie Sociale » de Nancy et le « Mouvement socialiste ».

Ces documents démontrent d'une façon irréfutable que les revendications des travailleurs tant sur les économats, ou coopératives patronales, que sur la poudre, les salaires n'étaient pas exagérées.

Ces documents démontrent encore que la grève terminée, la protestation contre le contrôleur à la bascule fut rédigée de la main même d'un des patrons directeurs d'usines des aciéries.

Que nous importent les sentiments qui font agir cet individu, ce que je sais, ce que j'affirme, c'est que les documents qu'il publie sont exacts. Ils nous permettront de rouvrir la campagne en faveur des serfs du bassin de Longwy, qu'une bande de malfaiteurs spolie, vole chaque jour.

Car il ne faut pas croire qu'ils ont renoncé à leur système d'exploitation et de vol.

Pour ceux qui en douteraient voici quelques bons de paie — *la semaine prochaine nous en publierons d'autres* — que nous ont envoyé les ouvriers *depuis les grèves de 1905.*

Ce sont les bons de paie d'un ouvrier mineur de l'usine de M. F. de Saintignon et Cie *qui passe pour être le meilleur patron de la région.*

Le premier est du lendemain de la grève.

J... Xavier.

Bulletin de paie du mois de juillet (2e quinzaine) 1905.

GAIN

113.100 kilog. à 0 fr. 95 = 107 45
Larue, 8 jours à 5 francs = 40 »

Reste... 67 45

RETENUES

Acomptes .....
Poudres et mèches 17 60
Outillage 4 40
Loyers de la tauvage..... 5 »
Loyers de Longwy 37 85
Economat .....
Epargne de Longwy .....
Equipages .....
Chauffage .....
Note : Basculeur 0 80
Caisse de secours 1 35
Amendes .....
Bois minières .....
Atelier main-d'œuvre 0 45

Reste à payer..... 00 »

Le second, *du même ouvrier*, date de février 1906. Nous pourrions, si ce n'était fastidieux et inutile, donner les bons de paie intermédiaires qui sont identiques.

J.... Xavier.

Bulletin de paie du mois de février (1re quinzaine) 1906.

GAIN

158.750 kilog. à 0 fr. 90 = 142 90
Roche ..... = 2 »

144 90

Gelf 11 jours à 5 francs = 55 »
Reste 89 90

RETENUES

Acomptes .....
Poudre et mèches 14 90
Outillage 1 60
Loyers de la tauvage..... 5 »
Loyers de Longwy .....
Economat 65 40
Epargne de Longwy .....
Equipages .....
Chauffage .....
Caisse de retraite 1 50
Caisse de secours 1 50
Amendes .....
Bois minières .....
Bois scieries .....

Reste à payer ..... 00 »

La longueur de cet article nous force à conclure pour aujourd'hui.

Comme on le voit la situation n'a pas changé. Les esclaves continuent à courber l'échine et il était opportun qu'une voix s'élève et apporte des témoignages irrécusables que tout ce que nous avions dit était exact.

Demain la presse hurlera sus aux meneurs et aux anarchistes.

Dans la brochure, il y a de quoi leur répondre. Son indignation est faite d'espèces sonnantes ; *plus on la paie, plus elle crie fort, calomnie et ment.*

Il faut que les militants lisent et fassent connaître aux travailleurs ces lignes qui sont *page 105 de la Brochure.*

« Les journaux républicains ne vou-
« laient rien entendre.
« Bietry, qui savait combien l'on apla-
« nit bien des choses, fut un intermédiaire
« des plus éloquent auprès de M. *Charles*
« *Bos qui reçut 4.000 francs de la Société*
« *des aciéries de Longuy, qui prenait l'en-*
« *gagement en outre de le soutenir aux*
« *élections législatives de l'autorité de son*
« *argent.*
« M. Charles Bos eut plusieurs entre-
« vues à ce sujet avec Bietry à *Luc et à*
« *Houlgate* où les deux amis des travail-
« leurs s'étaient donnés rendez-vous pour
« avoir une entrevue avec M. *Marc Raty*
« (Maire de Saulnes et principal action-
« naire des aciéries) en août 1905.
« Le *Rappel* reçut quinze cents abonne-
« ments pour Mont-Saint-Martin et la
« Meurthe-et-Moselle.
« Cette liste fut faite devant moi par M.
« Friche, dans les premiers jours de juil-
« let.
« La *République Française* reçut elle
« aussi une somme de *dix mille francs* —
« *pas chère l'indignation du patriote Louis*
« *Latapie* — pour les articles qui furent
« publiés et dont l'auteur était M. Dreux
« lui-même. »

Et à l'appui de son dire, l'auteur de la brochure publie une lettre qui corrobore ses affirmations.

La semaine prochaine nous y reviendrons. Nous démontrerons avec quelle complicité du pouvoir fut acquise l'expulsion du docteur Cavalazzi, coupable de vouloir que ses compatriotes soient protégés.

L'infamie du Napoléon du Bassin de Longwy — c'est ainsi que les journaux, payés par lui, ont appelé le Directeur des aciéries de Longwy — va mise à nu. Il va aussi connaître, après l'infamie de la victoire, son Waterloo.

A. Merrheim.

Récit d'un Narbonnais

LES EXPLOITS DU 139e DE LIGNE

Nous sommes au 19 juin. La nouvelle de l'arrivée des soldats jetés à tous les échos par le tocsin qui sonnait à toute volée, s'était répandue comme une traînée de poudre, si bien que lorsque le 139e de ligne débouche sur la place de l'Hôtel de Ville, celle-ci était déjà envahie par une foule compacte qui fit au régiment une ovation enthousiaste.

Le bénéfice de la bonne impression qu'avait produite le mouvement de révolte du 100e de ligne devait, ce soir là, rejaillir sur toute l'armée que l'on supposait incapable de brutalité, encore moins d'assassinat.

La suite nous prouva que l'erreur fut grossière et des immondes cuirassiers nous désillusionnèrent bientôt.

Voici donc le 139e de ligne massé sur la place que, sur nos exhortations, la foule évacue lentement pour permettre aux « pauvres pioupious » de se reposer.

La porte de derrière de l'Hôtel de Ville est enfoncée et la mairie transformée en caserne.

Le lendemain, dans l'après-midi, la population (déjà excitée par la conduite ignoble tenue par les cuirassiers, le matin, au moment de l'arrestation du docteur Ferroul) s'empare d'une charrette de paille réservée au couchage des soldats et y met le feu.

En un clin d'œil la place est transformée en un brasier immense.

Mais on apprend que cette paille était réservée aux fantassins et comme, en ce moment, il n'y a de rancœur qu'envers les cuirassiers un revirement se produit.

La foule à qui ceci vient d'être expliqué s'achemine aussitôt chez un marchand de fourrages et chacun s'attelant à une nouvelle charrette on a tôt fait de remplacer la paille qui a été brûlée.

Mieux encore ; pour que les fantassins soient bien sûrs qu'une erreur a été commise, la population croit de son devoir d'aller escorter un fourgon de pain qu'elle va prendre à la gare, et le garantit de toute attaque.

Et, voulant effacer complètement la mauvaise impression qu'avait pu produire sur les soldats l'incendie des balles de paille, un membre du Comité de défense viticole fait faire au 139e une distribution de 600 litres de vin.....

Le soir, Ramon tombait frappé par les cuirassiers, et avec lui sa fille et plusieurs autres victimes.

Nous voici au 20 juin.

Vers les 3 heures de l'après-midi, un agent de la sûreté de Paris est découvert.

Le rôle néfaste et immonde que ce genre d'individus, jouait en ville depuis déjà quelques jours vaut à celui qui vient d'être pris une correction exemplaire.

Bref, il est jeté à l'eau.

On a prétendu depuis qu'un nombre considérable de coups de revolver lui avaient été tirés. On nous permettra de trouver extraordinaire que pas un coup de feu ne l'ait atteint.

Ceux qui ont tiré pourraient peut-être expliquer ce phénomène.

Clemenceau sûrement aussi.....

Mais la correction est trouvée trop sévère et des cœurs compatissants se dévouent et retirent le policier du canal.

On décide de le conduire à l'Hôtel de Ville, où, déjà, s'était réfugié un autre policier qu'on avait dû poursuivre sur les toits.

Un membre du Comité de défense viticole garantit avec quelques camarades, le prisonnier.

Une foule de 2 à 300 personnes suit par derrière.

Et c'est à ce moment, que le 139e — se croyant attaqué prétend-on — sort sur la place et sans aucune sommation fait feu sur la foule et dans toutes les directions... Les balles Lebel font leur œuvre ; morts et blessés sont couchés sur le pavé et dans les blessés on trouve un petit garçon de 11 ans.

Une balle tirée par la troupe qui poursuit les manifestants brise la marche de pierre d'un magasin de droguerie, situé à 150 mètres au moins dans la rue de la République. Quantité d'autres balles sont retrouvées dans des magasins dont les devantures ont été traversées.

Et pour donner une idée de la sauvagerie qui guidait ces tristes soldats, nous dirons que nous avons en notre possession le carnet d'un caporal qui constate qu'il a remplacé 37 balles aux hommes de son escouade.

D'autres pièces nous édifient sur la mentalité des troupes qui nous avaient été envoyées.

Je les soumettrai aux consciences des camarades et nul ne les contestera et, avec témoignages à l'appui nous dirons la façon qui avait été faite aux troupes.

V. Daidé.

Encouragements à l'Assassinat

Récompenses aux guerriers de la Nouvelle Croisade

Le quatuor Clemenceau Briand-Viviani-Piguart a toutes les impudences. Voici que, afin d'encourager les guerriers qui ont bataillé contre les viticulteurs du Midi à recommencer, à la prochaine occasion, ils viennent de distribuer à ceux qui se sont le mieux distingués, — c'est-à-dire qui ont été les plus féroces, — le prix du sang versé.

Seulement, comme ces personnages sont des êtres de piètre mentalité, c'est à très bon marché qu'ils ont été récompensés : croix et médailles ont suffi.

Voici la liste des récompensés dans l'ordre de la légion wilsonnienne :

Officiers

Le chef de bat. Dulys, du 75e inf. ; le colonel de Bastie de Villars de Bez d'Arre, du 139e inf.

Chevaliers

Les cap. Watrin, état-major, 33e inf. ; Poujal, du 7e inf. ; Giuhoux, 14e ; Vitte, 14e ; Venacher, Marquis, 15e ; Roy, 18e ; Voilliard, 50e ; Lagarde, 53e ; Pingon, 75e ; du Réau de la Gaigonnière, 99e ; de Guillebon, 105e ; Callier, 108e ; du Bernard, 126e ; le lieut. Favin-l'Evêque, 20e dragons; les cap. Tartinville, 31e dragons ; Greyffé de Bellecombes, du 12e chasseurs ; Paul, 12e légion de gendarmerie ; Daumas, 46e légion bis ; l'off. d'adm. des services d'état-major et du recrutement Rossigneux.

D'autre part, reçoivent la médaille militaire, les brutes d'ordre inférieur dont les noms suivants :

L'adj. Dufour, 9e inf. ; le sergent-major Barthe, 14e inf. ; le cap. adj. Lucchini, 15e ; Pouey, 48e ; Jajattini, 52e ; Pène, 53e ; Albertini, 53e ; le caporal Grollier, 55e ; les adj. Delmas, 80e ; Albinet, 81e ; Dubourq, 105e ; Bosserelle, 108e ; Palomé, 126e ; les brigadiers maréchaux Lacaxe, Ballande, 10e cuir. ; le maréchal des logis Casteig, le brigadier maréchal Sèré, du 15e drag. ; les adj. Delpech, du 17e drag. ; Friolland, 20e drag. ; le maréchal des logis Benis, 13e chass. ; les gendarmes Godillon, Marandeau, Foussard, Demigné, Citaux, Brault, 9e légion ; Bouissière, Arnat, Blanc, Palabès, Redon, Laugié, 16e légion ; Rauzy, Barbé, 17e légion ; le brigadier Deyris, le gendarme Rousseau, 18e légion ; l'adj. Bousquet, 2e génie.

En présence des incidents actuels et notamment pour répondre aux poursuites engagées nous rappelons aux camarades et aux organisations que nous tenons à leur disposition des exemplaires du

Nouveau Manuel du Soldat

acquitté par le jury de la Seine.

L'exemplaire 0 fr. 15, franco. — 10 exemplaires, 1 franc. — 100 exemplaires, 4 fr. 50 port compris.

LES ÉLECTIONS

à la Bourse du Travail de Paris

Lundi 12 août ont eu lieu les élections pour faire choix de 15 membres devant composer la Commission administrative de la Bourse du Travail de Paris.

On se souvient des nombreux incidents qui éclatèrent, il a y deux ans passés mettant aux prises le Préfet de la Seine et l'Union des Syndicats.

Un règlement qui enlevait aux Syndicats des garanties d'indépendance fut imposé par le préfet. L'Union des Syndicats en guise de protestation décida de ne pas prendre part aux élections de la future Commission.

Cette décision fut prise par de nombreux Syndicats. Les jours s'écoulèrent que surent mettre à profit le préfet, son valet, régisseur de la Bourse, et divers Syndicats en première ligne desquels se placent le Syndicat des Travailleurs du Gaz et celui des Travailleurs Municipaux.

Le préfet certain qu'un nombre de Syndicats étaient décidés à participer à l'élection de la Commission en fixa la date.

Une cinquantaine y prirent part. De puis quinze mois la Commission issue de ces élections a fonctionné sous l'œil paterne du préfet. Celui-ci pour attirer à la Commission des sympathies, lui accorda des facilités et des avantages refusés aux Commissions précédentes.

La *Voix du Peuple* a fait connaître les atteintes portées à l'indépendance ouvrière par le préfet : fermeture de la Bourse, refus de salles, changement du personnel gardien remplacé par d'anciens galonnés, véritables policiers. De temps à autre, la Commission protégée du préfet osait une timide protestation. C'était pour la frime !

Devant la platitude vis-à-vis du préfet et l'arrogance affichée dans son administration par la Commission l'Union des Syndicats se décida après un referendum à participer aux élections afin de débarrasser la Bourse des amis du préfet.

De ce jour-là, le préfet montra moins d'empressement dans le respect du règlement relativement aux élections. Mais ne pouvant les différer longtemps, il les fixa au 12 courant.

Ces élections ont été le triomphe de l'Union des Syndicats. Le préfet a été battu. La liste ayant son apostille officieuse reste sur le carreau.

Ces élections se font en vertu d'une représentation proportionnelle hypocrite et menteuse, établie par la Commission et le préfet, on peut se faire une idée du tripatouillage auquel se sont livrées les personnes chargées de dresser la liste.

C'est ce qui explique la protestation lue avant le vote par Dubéros, secrétaire de l'Union, dont voici la teneur :

Les électeurs des syndicats soussignés, après avoir pris connaissance de la liste électorale, constatent « que vingt organisations qui n'ont pas droit au vote » ont été maintenues sur la liste électorale, sans que la deuxième commission du conseil municipal ait daigné prendre en considération les contestations faites par lettres recommandées par des organisations syndicales : qu'une demande de réduction de voix portant sur dix syndicats a été également repoussée sans enquête

Constatant en outre que les syndicats n'ont été avisés par l'administration préfectorale pour la nomination de leurs délégués électeurs que le 7 août, alors que l'élection a lieu le 12 août ;

Que cet avis a été adressé aux bureaux des syndicats qui ne viennent, pour la plupart à la Bourse du Travail que tous les 8 ou 15 jours et qui, par conséquent, ne sera connu par un grand nombre d'organisations qu'après les élections

Que seuls, les délégués des syndicats considérés comme étant antipathiques à l'Union, ont été avisés à domicile par lettre pneumatique par la commission administrative sortante ;

Considérant que ces agissements combinés par l'administration préfectorale, la commission administrative sortante et certain membre de la deuxième commission du conseil municipal ont pour but de mettre en état d'infériorité les syndicats et les candidats de l'Union ;

Protestent énergiquement contre l'emploi de combinaisons aussi malhonnêtes et demandent que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal.

Le résultat a donné les chiffres suivants :

Liste élue de l'Union des Syndicats: Beuchard, des préparateurs en pharmacie, 161 voix ; Charlier, des scieurs-découpeurs, 160 ; Delpech, des bijoutiers, 158 ; Faure, des chemins de fer, 160 ; Bled, des jardiniers, 169 ; Grandsart, des égoutiers, 159 ; citoyenne Jusselin, des couturières lingères, 159 ; Mathieu, des terrassiers, 167 ; Passenaud des allumeurs de gaz, 159 ; Pataud, des industries électriques, 161 ; Quillard, des menuisiers, 160 ; Tabard, des garçons de magasin, 156 ; Tellier, des pâtissiers, 157 ; Touchard, des pelletiers, 159 ; Vénot, de la boucherie, 156.

Liste battue de la commission administrative sortante : Buisson, chambre syndicale des employés, 125 voix ; Bernard, travailleur du gaz, 122 ; Bernard professeur de l'enseignement, 122 Bastide, coupeur en chaussures, 123 ; Barreau, coupeur chemisier, 124 ; Bunod, ouvreur en bois, 123 ; Désirat, instituteur, 125 ; Fernbach, des plombiers couvreurs zinguerus, 125 ; Jangeix, instruments de chirurgie, 102 ; Gaulier, tonnelier, 124 ; Heitz, union lithographique, 114 ; Lucas, travailleurs municipaux, 122 ; Moser, limonadiers restaurateurs, 122 ; Sol, passementiers, 123 ; Woillot, cartonnages, 128.

Pour la Commission de contrôle, les cinq candidats présentés par l'Union des Syndicats sont élus avec 170 voix :

Chamoy, des charpentiers ; Mazeau, des cochers ; Pernot, des P. T. T. ; Stoquer, des maréchaux ; Thil, des dessinateurs.

On remarquera que sur la liste patronée par l'administration, il y a un instituteur. Ce citoyen, il y a quelques jours, patronait la liste du Syndicat des instituteurs au Conseil départemental et il protestait contre la liste adverse soutenue officieusement par l'administration.

Notre faible cerveau se refuse à comprendre pareille attitude.

Contre la liste du Syndicat des instituteurs le gouvernement et le préfet ont manœuvré. La liste jaune élue c'était le succès pour l'administration et l'échec pour le Syndicat. Pour les élections qui nous occupent aujourd'hui, le préfet est contre la liste de l'Union. Le succès de celle-ci est sa défaite, le succès de la liste comprenant l'instituteur était la victoire du préfet.

Contre le préfet, avec l'Union ; pour le préfet, avec la Commission sortante ; il n'y a pas d'autre choix.

Quel rôle entendent jouer les instituteurs ?

Le Travail aux Pièces

Le Syndicat des ouvriers en chaussures du département de la Seine, a décidé de faire mettre à l'ordre du jour du Congrès de la Fédération des Cuirs et Peaux, la question du travail aux pièces. Certes, il n'y a rien de nouveau, car à tous des Congrès cette question fut agitée, mais à la voir justement revenir en discussion cela indique que ce mode de production est un de ceux qui préoccupent le plus la classe ouvrière, et que tôt ou tard il faudra qu'une solution intervienne pour que soit résolu le problème difficile qu'elle pose.

Dans les usines surtout, si nous voyons la femme et même l'enfant concurrencer si facilement l'homme au point de vue salaire, c'est au travail aux pièces que nous le devons. Si l'égoïsme est encore si grand parmi les travailleurs, si la solidarité n'existe pas comme elle le devrait, c'est le travail aux pièces qui crée cet état d'esprit.

Les patrons veulent-ils imposer une diminution de salaire,les ouvriers craignent par la grève d'empêcher ces diminutions, car ils savent qu'à la porte des usines, des milliers de chômeurs attendent prêts à prendre leur place. Ils ont l'excuse de la faim.

Qui les crée ces chômeurs, ou plutôt qui en augmente le nombre ? C'est vous tous les exploités en acceptant de travailler aux pièces. Cela s'explique. Etant très peu payés, et le machinisme aidant, vous n'avez pas su, et vous ne pouvez pas car les nécessités de la vie vous y obligent, réglementer votre production. Vous êtes forcés de produire beaucoup pour obtenir un salaire suffisant à peine pour vivre. Vous amenez ainsi la surproduction, qui fatalement, produit le chômage. Voilà donc quelques-uns des faits résultant du travail aux pièces.

Nous devons nous inquiéter avec raison de la situation qui par cela même est faite aux ouvriers. Nous devons essayer d'y porter remède. Non pas seulement en voutant des vœux ou des ordres du jour,mais en appliquant des moyens qui, nous l'espérons, se dégageront de la discussion au Congrès de Limoges.

Il est inadmissible par exemple, que des ouvriers consentent toujours à rentrer à l'usine aux heures fixes déterminées par les patrons, et travaillant aux pièces, de ne pas être assurés d'en sortir le soir avec un salaire suffisant. En effet, qu'il l'ouvrier déplaise au contremaître et à son gré, celui-ci prolongera la pose au guichet, ou encore, il saura donner à l'ouvrier forte tête, un travail difficile, peu payé et des fournitures des plus désagréables à employer.

Le travail aux pièces facilite aussi aux patrons l'embauchage d'ouvriers consentant à travailler chez eux, ce qui, pour le patron, est encore une source de bénéfices, car il y a, pour eux, économie de loyer, d'éclairage et d'usure de matériel. Cela leur permet aussi de monter des usines dans les campagnes, car le paysan qui aime sa liberté et qui, difficilement, consentirait à aller travailler à l'atelier, acceptera plus facilement, même au patais, d'emporter le travail pour le faire chez lui.

Plus que bien d'autres corporations, celle des cordonniers pâtit du travail aux pièces. Il est donc naturel que leurs Syndicats étudient sérieusement cette question, afin que leurs délégués au Congrès de Limoges arrivent avec des projets et un mandat très précis sur les mesures propres à remédier à la situation.

Si,au début du machinisme ou au moins à l'époque où il prit de l'extension, les ouvriers avaient formellement fait comprendre aux patrons qu'ils ne voulaient pas que la science et les progrès qui en découlent viennent encore favoriser leurs exploiteurs ; s'ils leur avaient dit que le machinisme était destiné à diminuer la somme d'efforts à accomplir par chacun et non à faire progresser plus rapidement la fortune de quelques-uns. Si comme conclusion de ces affirmations les ouvriers avaient été groupés et avaient décidé la réglementation de la production, s'ils avaient repoussé le travail aux pièces, ils n'auraient pas à regretter et à essayer de réagir aujourd'hui contre un état de choses qu'ils ont non seulement laissé s'établir mais qu'ils ont pour une large part créé.

C'est été la prise de possession de la force productive de la machine, ils eussent été les intelligents régulateurs de cette production, et en même temps par la force d'organisation qu'ils en auraient acquise, ils auraient pour l'avenir, facilité la prise de possession de la machine elle-même.

C'est une faute de tactique, peut-être excusable chez les ouvriers. Tous les soidisant avantages qu'à leurs yeux les possédants faisaient miroiter, avaient sur l'égoïsme d'intérêt personnel qui dictait leur conduite une pénétration assez grande ; le syndicalisme qui aurait pu dans une certaine mesure amoindrir ces pernicieux effets, était dédaigné des ouvriers. Maintenant que les ouvriers s'aperçoivent de tout ce qu'a amené de mauvais leur conduite passée, ils se doivent à eux-mêmes de réagir, afin de pouvoir reprendre tous les outils et moyens de production.Sinon au lieu de se servir de la machine comme instrument de progrès, ils seront absorbés par elle, et continueront à mener une vie de misère et de privations, qui n'ira qu'en s'accentuant et s'aggravant chaque jour.

Aux camarades de se mettre à l'œuvre, il n'est jamais trop tard, pour tenter d'améliorer sa situation.

H. Dret.

A LIRE

Les **Bases du Syndicalisme**, par E. Pouget, 0 fr. 10 ; par poste, 0 fr. 15.

Aux Instituteurs

L'action récente des instituteurs n'est que le reflet des sentiments d'humanité et de rénovation sociale qui agitent la jeunesse laïque, je dirai même syndicaliste. Ces sentiments sont le résultat des méthodes critiques, scientifiques appliquées quoique encore imparfaitement, à la vie économique et sociale. L'action pédagogique des instituteurs de l'école primaire comme du collège, a été de créer de l'intelligence et de la conscience. De cette action continue en a résulté pour eux la nécessité d'aborder de près ou de loin certains problèmes. Les instituteurs se sont senti isolés : en communion avec les enfants du peuple jusqu'à 12 ou 14 ans, ils ne l'étaient plus avec les adultes, et leur besoin d'activité ne tarda pas à se retourner contre la vieille routinière qu'est l'Université : cela d'autant mieux que l'instituteur, déjà bête noire du curé, devient de plus celle du politicien.

Les organisations cléricales poursuivent l'instituteur de leurs menées souterraines et les politiciens favorisant le népotisme, créent des maîtres et des esclaves. Le système des fiches secrètes s'intensifie dans l'une et l'autre camp et les instituteurs, n'ayant que leurs amicales pour résister, ont compris la nécessité de communier avec le peuple en espérant et en activité. De là un rapprochement gros de conséquences et fécond en résultats pédagogiques.

Pour échapper à la haine des uns et à la tyrannie des autres, ils se sont emparés de la loi de 1884. Le matriculé, l'embrigadé qu'est l'instituteur isolé, et l'emmuré comme le pion, oonstituent, une fois groupés une force d'agitation susceptible de faire sauter les vieux cadres et de briser les chaînes qui paralysent leur activité libératrice des préjugés ignorantins.

Le syndicat, simple faisceau de volontés devient un noyau régional pour aboutir à la Fédération nationale. Grâce à cette union consciente, les énergies, trop longtemps asservies sous le joug de la discipline administrative, pourront désormais opposer à la force dogmatique et unitaire que sont le catholicisme et l'administration ministérielle, une force vive de régénération.

De ce rapprochement populaire le sentiment du patriotisme classique a subi une atteinte qui le rend, aux yeux de beaucoup, incompatible avec l'idée de fraternité internationale des exploités. Que nos bons patriotes s'apitoient à ce sujet. Ils n'empêcheront pas l'humanité de rechercher son unité et ce déplacement du patriotisme est une contribution nécessaire pour y aboutir.

En même temps que cette lutte pour l'obtention du droit syndical, se pose pour les éducateurs le problème de la légitimité de la propriété. Si, tenant compte de ce que chacun ait largement sa part de propriété personnelle en rapport avec sa culture esthétique et scientifique, il n'en est pas moins vrai que selon la phrase fameuse : *il faudra supprimer le mode d'appropriation qui fait que l'ouvrier ne vit que pour accroître le capital et qu'autant que l'exigent les intérêts de la classe régnante ;* c'est donc vouloir rendre au capital-travail sa place jusqu'ici méconnue et exploitée odieusement.

Il est à noter qu'en majeure partie tout ce travail se fait en dehors des politiciens en mal d'arrivisme, mettant de plus en plus en baisse l'action parlementaire : le mode de fonctionnement politique économique ici se déplace également.

Et comme il n'y a plus d'argent au budget permettant d'augmenter les sinécures l'ascensionnelles accompagner les platitudes Briannesques on ne peut non plus créer indéfiniment des décorations qui de 3 qu'elles étaient en 1870, sont passées à 21, cette monnaie de singe n'a plus cours devant la cherté de la vie et les soumis d'hier deviennent les révoltés d'aujourd'hui et de demain.

L'action syndicale, poursuite parallèlement avec l'appui des instituteurs, sera pour l'exploité une force de plus. Puissent les instituteurs se montrer intelligents et devenir des hommes de l'époque actuelle, ce sera tout à leur avantage.

C. L.

La Chasse aux Militants

Les camarades Dubois et Charles Andt sont condamnés en Meurthe-et-Moselle

Tandis que le tribunal correctionnel de Paris administrait quelques semaines de prison aux manifestants incriminés pour avoir, le 14 juillet, crié : « Vive le 17e » sur le passage des ministres retour de la revue, la cour d'assises de Nancy frappait durement deux militants pour des propos de réunions publiques.

En ces deux procès, comme en ceux de Lévy et Bousquet, de Marck et d'Yvetot, pas d'autres accusateurs que des mouchards, — et c'est sur des ragots de mouchards que les inculpés ont été frappés.

Le camarade Dubois, mineur à Chavigny, était poursuivi pour avoir, dans une réunion qui se tint le 27 avril dernier, « provoqué au meurtre ». Le commissaire de police, seul accusateur, prétend que le camarade aurait dit : « Camarades, voici le 1er mai qui approche. Vous savez que nous devons manifester ce jour-là, et si les gendarmes et les flics veulent nous en empêcher, il n'y a qu'à leur crever la peau. »

Et, non content d'accuser le camarade, le policier cherche à se faire mousser en bluffant sur le danger qu'il courut en assistant à cette réunion. Il raconte aux jurés qu'on voulait faire de lui de la chair à pâté... mais, grâce à son énergie, il est sorti intact.

En défense, le camarade Dubois s'est expliqué :

« Est-ce un crime, a-t-il dit, pour un travailleur de demander à ses camarades de s'unir pour obtenir un salaire plus rémunérateur qui leur permettra de vivre en travaillant. Peut-on me reprocher d'avoir incité mes camarades mineurs, qui tous les jours descendent dans les gouffres béants, dans les profondeurs tragiques à se syndiquer pour avoir une vie meilleure. Si pour cela vous me condamnez, je saurai supporter ma peine avec courage, si au contraire vous reconnaissez que j'ai rempli mon devoir, je saurai

reconnaître que vous n'avez jugé avec vos consciences et sans vos préjugés. »

Le camarade a été condamné à six mois de prison.

Le lendemain, un autre militant, le camarade Andt était poursuivi pour excitation des soldats à la désobéissance et pour provocation au meurtre.

Cette fois encore, pas d'autre preuve pour établir l'accusation que ces ragots du commissaire spécial d'Avricourt.

Au cours de la dernière grève du Bâtiment, à Lunéville, le camarade Andt aurait, dans une réunion qui se tint le 12 mai — et à laquelle assistaient des cavaliers du 18e régiment de chasseurs à cheval — incité ceux-ci à « organiser dans chaque compagnie une dizaine d'hommes qui formeraient un noyau d'antimilitaristes, lesquels au moment des grèves, au lieu de tirer sur les ouvriers, se retourneraient contre les chefs ».

Le camarade proteste contre la façon dont le policier a déformé ses paroles ; il affirme avoir dit : « Les ouvriers sont impuissants et il n'y a rien à faire contre l'organisation des armées. Il faut faire de la propagande antimilitariste à seule fin que les dirigeants craignent que dans chaque compagnie ne se trouvent une dizaine d'hommes qui seraient résolus, en cas de grève, à ne pas tirer sur leurs frères. »

Mais que pouvait la déclaration franche du camarade contre les mensonges d'un commissaire de police qu'un autre mouchard étayait ? En conséquence, le camarade Andt a été condamné à six mois de prison.

Le SABOTAGE LÉGAL

On sait avec quelle indignation le *Temps* s'est élevé contre le sabotage.

Il ne se passe pas de jour où il ne réclame des sanctions contre les meneurs et les propagandistes coupables, aux yeux de la bourgeoisie, de dire aux travailleurs :

A mauvaise paye, mauvais travail, car vous devez pouvoir vivre de votre labeur.

Quand nos camarades Lévy et Bousquet furent condamnés, il poussa un soupir de soulagement, s'écriant : « Enfin, il y a des juges à Paris ! »

Mais quand ce sont des hommes appartenant à la classe des actionnaires du *Temps*, qui sabotent et empoisonnent, *non en théorie*, mais en pratique, la santé des travailleurs, le brave *Temps* est muet comme une carpe.

Il est vrai qu'alors il trouve que ce ne sont plus des *saboteurs*, mais des *frauduers*. Comme il sait que le commerce, c'est le dol et la fraude, base de la pourriture morale de la société bourgeoise, il se tait. Dame ! s'il fallait tout dire sur les vices et les tripotages bourgeois, où irions-nous ?....

Comme nous ne sommes pas atteints de la même cécité que le *Temps* et ses congénères de la presse, nous tenons à mettre sous les yeux de nos camarades *quelques exmples* « *brevetés* » *de sabotage des denrées et de notre santé.*

Voici les perles que nous cueillons dans le *Cri de Paris*, N° 550, du 11 août 1907 :

« L'office parisien des brevets continue « à nous éditer régulièrement sur l'autre « croissante des fraudeurs(?),qui n'hésitent « pas à payer patente pour se réserver le « monopole de toutes sortes de composi- « tions destinées à suppléer, dans la con- « fection des aliments, les matières pre- « mières naturelles.

« Un industriel (Brevet n° 300,003) a in- « venté, *pour remplacer les œufs dans les « gâteaux, un produit formé de morceaux « de courges grillées, mélangées avec de « l'albumine.*

« *Celui-ci* (Brevet n° 366,666) *fabriqué, « dans la même intention, des jaunes « d'œufs, avec de la pulpe de potiron des- « séchée et mélangée de deux pour cent de « gélatine en poudre de commerce.*

« *Admirez l'ingéniosité de ce fabricant « de beurre* (Brevet n° [illegible]) *il chauf- « fe une matière grasse, beurre de coco ou « margarine, avec du petit lait et ajoute « in fine un peu de crème fraîche ou aci- « de... Beurre d'Isigny !*

« *Voici, enfin, un Monsieur à l'esprit « très pratique* (Brevet n° 304,389) *qui trou- « ve moyen d'enlever au café, sans tou- « cher aux fèves, grâce à un courant de « vapeur d'eau chargée de dissolvants vo- « latils, toute la caféine qu'il contient... « Voyez Moka ! »*

Le *Cri* ajoute :

« Pourquoi, M. Ruau tolère-t-il l'étalage « public et la mise en œuvre de sembla- « bles procédés de fabrication ? »

O naïveté ! Pourquoi ? Mais parce que le commerce est l'art de voler le peuple et de lui détruire ce que le capitalisme, après la part qu'il a pris pour l'usine ou l'atelier, lui a laissé de santé.

Néanmoins, après de pareilles constatations, combien plus odieuses encore nous apparaissent les condamnations de Lévy, Bousquet, Marck et Yvetot.

Les jurés, qu'ils avaient devant eux, les ont condamnés par peur de voir mettre à nu leurs propres procédés commerciaux ou industriels de sabotage.

Dire à des travailleurs d'être conscients, d'affamer, par tous les moyens, leur droit de gagner leur vie est un crime ; c'est du « *Sabotage !* »

Mais, empoisonner lentement et sûrement ces mêmes travailleurs en falsifiant tout ce qui leur sert de nourriture reconstituante de leurs forces et de leur énergie, c'est du « Commerce » légal, *approuvé et breveté* par la bourgeoisie et le pouvoir.

Pour les premiers, la prison... qui sait, peut-être, un jour le *Bagne ?*

Pour les seconds, les honneurs, les décorations et les jouissances de la vie. C'est là toute la vilenie et la pourriture de la société capitaliste.

A. M.

Chez les Instituteurs

Le Congrès des Amicales d'Instituteurs tenu à Clermont-Ferrand, se prononce pour le syndicalisme

Encore un rude camouflet sur les faces sanglantes de nos ministres ! Le Congrès des Amicales, au lieu de marquer comme les gouvernements l'espéraient, sa soumission à l'égard des pouvoirs publics, a affirmé sa volonté d'aller de l'avant et a été un triomphe pour le syndicalisme.

Les ministres, qui avaient flairé le courant, n'avaient, contrairement à l'habitude, envoyé aucun délégué officiel et le renégat Briand, qui devait venir s'est abstenu prudemment.

A l'ouverture de la première séance le bureau a indiqué l'orientation : les camarades choisis pour être président, secrétaire, etc., sont tous des militants syndicalistes connus ; l'un des plus bruyants partisans du gouvernement, — et qui fut d'ailleurs l'un des créateurs des Amicales, — M. Comte recueille 45 voix sur 452 votants.

C'est en des commissions que s'est élaboré le travail : commission pour la réforme des conseils universitaires ; commission pour la réforme pédagogique des écoles, etc.

A toutes ces commissions, la thèse syndicaliste a prédominé.

Un incident typique a marqué une des séances : le directeur de l'enseignement primaire de France, M. Gasquet, est venu faire aux instituteurs un petit discours pour leur demander d'être « sages et modérés ». Ce boniment a été accueilli fraîchement ; mais des protestations énergiques ont obligé l'orateur qui lui a succédé à quitter la tribune, parce qu'il a voulu assurer M. Gasquet de la « sagesse et de la modération » des instituteurs.

Après que les questions d'ordre pédagogique ont été liquidées, — toutes avec la tendance syndicaliste, — le Congrès s'est préoccupé de la situation qu'a créé aux instituteurs la révocation du camarade Nègre.

Le rapporteur de la Commission, Mme Pallier remarque que la Commission a admis à l'unanimité que les peines disciplinaires pouvaient être infligées seulement après avis motivé et « conforme » du Conseil départemental. « C'est là, dit-elle, une question de principe sur laquelle il n'est pas possible de transiger, car « les ministres passent, mais le droit ne passe pas ». Cette allusion très claire à l'arbitraire de Briand est soulignée de vigoureux applaudissements.

Grand tapage encore quand M. Comte vient demander que soit votée une motion d'admiration pour les marins morts à Casablanca.

Cette motion ne peut être mise aux voix, une énorme majorité s'y oppose. Le président observe que tous les délégués peuvent s'associer à cette motion de sympathie aux veuves des soldats morts, mais que, pour le reste, cela relève de la conscience individuelle.

Le calme rétabli, Glay développe la thèse syndicale de l'organisation de l'enseignement qui est approuvée par 300 voix contre 150.

Puis, sans discussion est adoptée la motion suivante :

Le Congrès, voulant mettre ses actes d'accord avec ses principes, prie les pouvoirs publics de vouloir bien réintégrer notre camarade Nègre dans les cadres de l'enseignement.

A l'occasion du Congrès, la Bourse du Travail de Clermont avait organisé un grand meeting avec le concours des camarades Nègre et Désirat. Il est inutile de dire que la réunion a été superbe.

Ce Congrès des Amicales n'a pas eu le tempérament de proclamer que, reconnaissant la supériorité de l'organisation syndicale il abandonnait le vieux groupement pour rallier la Fédération des instituteurs. D'aucuns vont le regretter.

Il y a eu des timidités, certes, à ce Congrès. Mais on aurait tort de porter un jugement trop sévère à ce propos. Il faut bien se rendre compte que les instituteurs ne sont éveillés que d'hier aux idées syndicales, et il faut leur donner le temps de se former et de se mûrir, — d'autant plus que les conditions particulières de leur vie, leur isolement, les mettent dans une situation qui exige de leur part beaucoup d'énergie pour affirmer leurs convictions et leurs volontés.

Chez les Bûcherons

Appel aux bucherons de la Nièvre

Dans le but de continuer et de développer la propagande commencée l'année dernière dans la région par la Fédération nationale des Bûcherons et la Bourse du Travail de Nevers, et à l'effet de fixer les prix et conditions de la prochaine campagne bûcheronne, le Syndicat des Ouvriers bûcherons de Châteauneuf-val-de-Bargis (Nièvre) organise, pour le dimanche 1er septembre prochain, à Châteauneuf, un Congrès de tous les Syndicats de Bûcherons de l'arrondissement et régions limitrophes.

De plus, comme le favoritisme dont jouissent certains ouvriers auprès des marchands de bois — en partie supprimé l'année dernière — s'est renouvelé cette année et que de nombreux camarades de tous les Syndicats en ont pâti, le Congrès aura à s'occuper de le faire disparaître au moyen des contrats collectifs de travail avec part de responsabilités dans l'exploitation de chaque coupe.

Enfin, pour que le travail soit mieux réparti dans chaque Syndicat, une date générale de commencement sera fixée.

Comme l'application du Tarif et de ses diverses revendications, dans toute la région, nécessitera une solidarité et une communauté d'action toujours plus étroite entre les divers syndicats et afin que les efforts demandés soient mieux coordonnés, le principe d'une Union de Syndicats de Bûcherons de l'Arrondissement, avec Secrétaire, sera posé et discuté. Avant de terminer les délégués fixeront la localité et la date où devra se tenir le prochain Congrès pour la réglementation des travaux agricoles de l'an 1908. Les Secrétaires de chaque Syndicat sont donc invités à convoquer une réunion des membres de leur Syndicat afin de discuter ces diverses questions, de manière que les décisions du Congrès soient bien le résultat de la communauté d'intérêts de tous les travailleurs bûcherons ; les Syndicats sont priés, en même temps de désigner un camarade pour les représenter.

Le Congrès s'ouvrira à dix heures du matin, salle de la Halle, et ne tiendra qu'une seule séance. Il sera perçu 0 fr. 50 par Syndicat représenté pour couvrir les frais d'organisation et chaque Syndicat est prié d'avertir le Secrétaire du Syndicat de Châteauneuf de sa participation avant le 25 août.

La Fédération nationale des Bûcherons et la Bourse du Travail de Nevers seront représentées par leurs secrétaires.

Les Grèves

LES CHARPENTIERS PARISIENS

Les charpentiers continuent la lutte et malgré toutes les manœuvres patronales, ils escomptent la victoire ; ils sont décidés à ne reprendre le travail que lorsqu'ils auront obtenu la reconnaissance des tarifs qu'ils réclament.

Le comité de la grève adresse à tous les travailleurs, et principalement aux camarades du Bâtiment l'appel suivant, pour que vienne aux grévistes l'appui solidaire qui leur permettra de briser les dernières résistances.

Camarades !

Les ouvriers charpentiers de Paris et du Département de la Seine sont en grève depuis le 16 juillet 1907. Depuis cette date, ils luttent énergiquement pour obliger leurs patrons à réaliser enfin des promesses faites depuis le mois de juin 1906, et qui devaient leur assurer, à partir du 1er juin 1907, un salaire de un franc de l'heure.

Les Architectes de la Société centrale ont donné aux patrons charpentiers la garantie que les modifications de séries adéquates à cette augmentation de salaire seraient mises en vigueur dès la signature du contrat collectif de travail.

Les Entrepreneurs de Charpentes ont donc leurs intérêts complètement à couvert, et il serait tout indiqué qu'ils missent fin à un conflit en signant un accord avec les délégués des grévistes. Il paraît que c'est chose impossible : ces Messieurs ne peuvent pas signer sans le concours des jaunes, qui leur ont donné la main à faire tout le nécessaire pour entraver la grève.

Bien entendu, les grévistes tiennent bon; c'est, en effet, plus que de l'ironie, c'est leur faire une injure cinglante que d'avoir la prétention de les obliger à faire voisiner leurs signatures sur un contrat de travail conquis de haute lutte avec celles de trois faux frères qui ont tout mis en œuvre pour les faire échouer.

Il faut voir, sous ce prétexte invoqué par Messieurs les Patrons. l'idée de derrière la tête de parvenir à mâter et à détruire l'Union syndicale confédérée, qui, toute seule, et malgré l'appui prêté à la Chambre syndicale patronale par trois petits groupements mixtes, n'a pas hésité à engager la lutte, qui a su rallier, grâce à son organisation et à la rectitude de ses principes, toute la masse de la corporation ; qui, en un mot, par la vigueur sans cesse croissante de son action, devient de plus en plus la bête noire de la Chambre syndicale patronale.

L'Union des Ouvriers Charpentiers de la Seine relève le gant, et continue la lutte jusqu'à la victoire qu'elle saura atteindre.

Elle remercie tous les camarades du Bâtiment qui l'ont aidée de leur solidarité et de leur énergie, et les prie de continuer.

Camarades fédérés, abstenez-vous plus que jamais d'effectuer dans les bâtiments le travail des ouvriers charpentiers.

Notre lutte est la vôtre. Nous comptons sur vous.

LE COMITE DE GREVE.

LES CARRIERS D'ESSONNES

Une grève vient d'éclater dans la région d'Essonnes-Lisses-Evry-Petit Bourg, etc., chez les ouvriers carriers à pierre. Au nombre de plus de 150, ils demandent une augmentation des salaires et la suppression de certains abus, tels que la fourniture d'un wagon de pierre cubant 2 m. 60 et n'étant payé que pour deux mètres.

Les ouvriers réclament 0 fr. 50 d'augmentation par mètre et 5 fr. 50 le wagon de 2 m. 60, ce qui n'est pas exagéré, car cela ne met le mètre de pierre qu'à 2 fr. 12 c. le mètre cube, et les patrons le vendent jusqu'à 12 francs le mètre.

Comme toujours, sous prétexte de protéger la liberté du travail, une nuée de gendarmes s'est abattue sur la région et les défenseurs du Capital à la solde des patrons, provoquent eux-mêmes des conflits.

Je n'en donnerai pour preuve que ce fait bien significatif :

Le vendredi 9 août, les grévistes faisant une tournée sur les chantiers pour voir si quelques renégats ne travaillaient pas, eurent la satisfaction de voir que toutes les carrières étaient vides. Quand, en revenant, plusieurs gendarmes cachés dans un buisson qui borde la route se jetèrent sur le camarade qui portait l'emblème du prolétariat rouge ; l'un d'eux le lui arracha, ainsi que son insigne du syndicat et se sauva avec. (Le brave gendarme ! nous demandons l'étoile des braves pour ce beau fait d'armes.)

Plainte a été portée au Procureur de la République contre cet apache officiel.

Ce n'est là qu'un incident de provocateurs et la grève continue.

Adresser les fonds au camarade Gleize Félix, carrier, rue de la Poste-au-Désert, Essonnes (Seine-et-Oise).

LES VERRIERS DE REIMS

Le Syndicat des verriers de Reims, devant le renvoi du secrétaire du Syndicat, avait déposé des revendications consistant en :

1° La réintégration du secrétaire ;

2° L'unification des tarifs.

Au cas, où les patrons ne voudraient pas faire droit à leurs réclamations, les grands garçons devaient se mettre en grève le 9 août à 5 heures du soir.

La réponse des patrons fut qu'ils ne pouvaient réintégrer le secrétaire qu'ils accusaient d'avoir préconisé le sabotage et de l'avoir pratiqué en diminuant la production de cent à cent trente bouteilles par jour, ajoutant que si les grands garçons se mettaient en grève, ils y perdraient plus de cent mille francs par mois.

La grève eut lieu ,mais dès le matin une cinquantaine d'agents gardaient la verrerie,mais en furent pour leur faction; à cinq heures les grévistes se réunirent non loin de la Verrerie pour se rendre à la Bourse du Travail, mais les flics en bons gardiens du capital et accompagnés du commissaire arrêtent les grévistes et le mouchard (commissaire) leur donne ordre de ne pas marcher en ordre, et ne les laisse passer qu'un à un. Aucune protestation ne s'élevant, quelques minutes après l'ordre est donné pour qu'aucun ne chante ; c'est en silence que les grévistes arrivent à la B. D. T. où la grève est votée par 80 voix sur 80 présentes.

Les camarades verriers ont de l'énergie et ils aboutiront à quelque chose. Ils remarquent que ces mesures de police prouvent la frousse des patrons ; ils seront assez avisés pour ne pas compter sur les politiciens ; le sieur Lenoir, comme député et préfet de police, leur donne la preuve de sa sympathie pour le prolétariat. — J. RÉMY.

Nota. — La grève des grands garçons entraîne le chômage de toute la corporation et un lock-out serait probable, mais aucune bouteille ne reste en magasin et les patrons seront forcés de faire droit à leur augmentation.

LES CARRIERS DE SAINT-YRIEX

Les manœuvres patronales pour désorganiser le Syndicat ont abouti à la grève. Aux renvois de militants, les camarades ont répondu par la formulation de revendications précises et la demande de réintégration des victimes.

A Saint-Yrieix, à Coussac-Bonneval, les quatre cents ouvrières et ouvriers employés aux carrières ont cessé le travail.

Des pourparlers ont été engagés avec les patrons ; mais ces messieurs ont surtout pour objectif de faire traîner les choses en longueur, afin d'atteindre les grévistes par la famine.

LE BATIMENT D'EPERNAY

Après 30 jours de lutte, la grève du bâtiment d'Epernay vient de prendre fin. Un contrat a été signé par lequel la journée de travail est réduite de une heure avec le salaire ancien.

Voici l'ordre du jour adopté par les grévistes dans leur dernière réunion :

Après avoir entendu le délégué de la Fédération du Bâtiment et le camarade Ranty, de l'Union départementale, dans leur causerie sur le mouvement de grève dans la Marne et à Epernay en particulier, ainsi que sur l'utilité du Syndicat et après avoir décidé la reprise du travail, les grévistes adoptent l'ordre du jour suivant :

« Les travailleurs du Bâtiment d'Epernay reconnaissent que le Syndicat est la meilleure arme de combat pour les travailleurs, satisfaits momentanément du succès obtenu ; ils s'affirment désireux de se grouper autour du Syndicat afin de s'organiser solidement, d'élever la cotisation syndicale afin que chaque adhérent reçoive le journal confédéral « La Voix du Peuple » et le journal fédéral « L'Ouvrier du Bâtiment », les seuls organes pouvant faire l'éducation des travailleurs pour mener la lutte ouvrière contre le patronat avec succès.

Adressent à la Fédération Nationale du Bâtiment pour son appui moral et financier, au camarade Lemoux, délégué de ladite Fédération pour ses bons conseils et l'aide qu'il a apporté à la grève, ainsi qu'à tous ceux qui de loin ou de près, organisations et particuliers, ont par leur obole soutenu le mouvement de grève, leurs plus chaleureux remerciements pour l'esprit de solidarité dont ils ont fait preuve.

« Et se séparent en acclamant l'organisation syndicale et la solidarité ouvrière. »

Victoires Ouvrières

LYON

Les galochiers, qui étaient en grève depuis plus d'un mois, viennent de reprendre le travail, obtenant complète satisfaction au point de vue des tarifs.

LA ROCHE-SUR-YON

Les ouvriers maçons et les charpentiers-menuisiers qui étaient simultanément en grève viennent de reprendre le travail, avec satisfaction.

Les charpentiers obtiennent cinq centimes de l'heure sur les anciens prix, à partir du 1er octobre. Les maçons obtiennent une légère augmentation, à partir du 1er octobre aussi.

Les grévistes ont, durant la grève fait preuve d'une grande dose d'énergie. Pour ne pas être à la charge de la caisse des grèves, beaucoup étaient partis, allant à Nantes, La Rochelle, aux Sables.

Les Congrès Corporatifs

LES MECANICIENS

La Fédération des Ouvriers Mécaniciens vient de tenir son Congrès triennal à Paris, salle de l'Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse.

Trente-deux délégués représentaient les Syndicats de province et une dizaine de délégués des organisations de l'étranger assistaient aussi au Congrès.

Après la vérification des mandats, le Congrès a discuté et approuvé le rapport du Comité Fédéral, depuis août 1904, date du dernier Congrès.

La question qui a primé le Congrès est celle de l'entente ou de la fusion avec les autres Fédérations métallurgiques qui sont au nombre de cinq : Fédération des Mécaniciens, Union Fédérale de la Métallurgie, Fédération des Mouleurs, Fédération de la Maréchalerie, Fédération de la Bijouterie.

Les camarades de Paris et de Bordeaux entrevoient la possibilité, dans un avenir très prochain, de réaliser la *fusion* entre tous les Syndicats d'ouvriers en métaux et de fonder une Fédération unique. Les camarades Bajat et Philippe (Marseille) rappelèrent les difficultés passées et Bajat montra que la importante question de tactique recouvrait cette question d'entente, et en tirèrent des leçons de prudence. Le délégué de Persan demanda qu'on définisse exactement les limites entre les professions.

Puis, un camarade d'Allemagne, Reichel, intervint. Il raconta après quels tâtonnements les camarades d'Allemagne étaient arrivés à concevoir la nécessité d'une organisation *unique* des travailleurs en métaux ; il montra comment, par cette organisation unique, les travailleurs allemands avaient pu se faire redouter de tout le patronat ; mais il établit que cette organisation ne pouvait subsister que par les hautes cotisations et les ouvriers d'assurance mutuelle que pratiquent les mécaniciens. La fusion, à l'heure actuelle, lui semblerait prématurée ; il voit possible une entente immédiate qui préparerait les voies à une unité de conception permettant un jour la fusion.

Coupat, s'appuyant sur les résultats de l'Angleterre, défendit les Fédérations de métier. Il établit leur utilité et montra que dans la société de demain elles seraient l'élément principal d'organisation de la production. Il dit que l'expérience des derniers temps lui faisait espérer un rapprochement avec la métallurgie, mais il mit en garde contre un abandon des méthodes qui avaient assuré des résultats, montra le danger des progrès mutualistes et la nécessité de réintroduire la mutualité au Syndicat.

En conclusion,la nomination d'une Commission de trois membres était décidée, avec mandat de chercher les bases d'une entente ; il fut décidé aussi de recourir aux bons offices du camarade Schlicke, secrétaire de la Fédération Internationale, pour préparer les voies à l'entente. L'accord n'ayant pu se faire le Congrès des Mécaniciens a adopté la résolution suivante :

Le 4e Congrès de la Fédération des ouvriers mécaniciens, devant l'irréductible volonté de la Fédération des ouvriers métallurgistes de n'accepter aucun cartel sur quelque base que ce soit ;

Regrette l'échec de cette tentative de groupement des travailleurs en métaux de France ;

Remercie pour leurs démarches le secrétaire général de la Fédération Internationale des ouvriers en métaux et les délégués des sections sœurs d'Allemagne d'Autriche, du Danemarck, de la Hongrie, de la Suède et de la Suisse, qui l'ont secondé ;

Le Congrès, en présence de cette situation, déclare persévérer plus que jamais dans la méthode d'organisation par la constitution de caisses de chômage qui permettront aux mécaniciens de lutter contre leurs employeurs pour leur imposer la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires.

La Fédération des Mécaniciens sera toujours disposée à conclure une entente avec toute autre Fédération, sur les bases de l'ordre du jour voté dans la précédente séance.

Une des questions qui ont le plus préoccupé le Congrès a été celle des cotisations. Tous les délégués, avec arguments à l'appui, se sont prononcés pour l'augmentation et en conclusion, la motion suivante, déposée par les mécaniciens de la Seine, a été adoptée :

Considérant que toutes les organisations à hautes cotisations sont arrivées à la réduction des heures de travail et à la hausse des salaires ;

Le Congrès décide que la cotisation fédérale sera portée à sixante centimes par mois et par membre à partir du 1er janvier, *et s'engage à mener une active propagande pour que le chiffre de la cotisation atteigne* au prochain Congrès soixante-quinze centimes.

A propos de la loi sur les accidents du travail, faussée par les manœuvres des Compagnies d'assurances, la résolution suivante a été adoptée :

Le Congrès, considérant que très souvent les ouvriers blessés qui ont plaidé pour obtenir la réparation de leurs dommages sont victimes des persécutions des compagnies d'assurances qui les font renvoyer des ateliers où ils s'embauchent ;

Déclare que les Syndicats doivent prendre, tout d'abord, les mesures nécessaires pour poursuivre les compagnies qui portent atteinte à la liberté du travail ;

Les Syndicats Fédérés s'engagent, en outre, à entreprendre une active campagne en faveur de la reprise par l'Etat de tous les services d'assurances contre les accidents du travail.

Sur le contrat collectif le Congrès s'est prononcé pour que les Syndicats coordonnent leurs efforts afin de l'imposer et, en attendant que ce contrat soit sanctionné par une loi qui en fixe le caractère juridique, il a affirmé le devoir pour les syndicats de faire, en toute occasion, tout le possible pour obtenir dans leurs divers litiges des règlements conformes à un type général et conçus de sorte qu'ils puissent créer avant le vote de la loi attendue une jurisprudence devant les tribunaux des prud'hommes et autres juridictions.

Le Congrès s'est ensuite clôturé, après que le camarade Coupat a été réélu secrétaire fédéral.

CHEZ LES BUCHERONS

Le sixième Congrès de la Fédération des Bûcherons se tiendra les 22 et 23 septembre à Dun-sur-Auron (Cher). Le Comité fédéral adresse, à ce propos, l'appel suivant aux syndicats :

Camarades,

Nous ne vous répéterons pas l'intérêt qu'il y a pour les organisations bûcheronnes de se réunir à des dates précises et déterminées pour discuter et étudier les revendication à formuler auprès des marchands de bois et des chefs d'exploitations agricoles.

Vous savez tous que les quelques améliorations qui furent arrachées au patronat, principalement l'augmentation des salaires, ne sont que le résultat d'une entente sérieuse et réfléchie de la part de nos organisations. Cette entente commune dans la lutte quotidienne, âpreté avec laquelle nous réclamons ce que nous croyons être notre droit et nous appartenir, l'espoir en l'avenir et la force que nous rencontrons dans nos groupements n'est-ce pas l'œuvre de nos Congrès nationaux ?

Le Congrès de Lurcy ne pouvait mieux faire en désignant Dun-sur-Auron pour la tenue de nos prochaines assises. Situé sur les confins de la Forêt de Meillant,le massif le plus boisé du département du Cher, entouré d'un nombre considérable de localités où les organisations bûcheronnes sont des plus prospères et des plus actives les délégués seront presque dans la forêt et l'importance du Congrès s'en trouvera considérablement accrue.

C'est dans cette région conquise depuis longtemps au syndicalisme qu'est parti il y a 15 ans cet admirable mouvement de révolte qui eut une si grande répercussion. C'était la première fois que les bûcherons faisaient entendre leur voix. Asservis et résignés ils ne croyaient pas, auparavant, que leur condition puisse s'améliorer ce n'est que quand la nécessité impérieuse de se défendre se fit sentir que les énergies se réveillèrent.

Nous pourrons examiner et comparer la situation depuis le premier Congrès de la Fédération des syndicats du Cher qui eut lieu à Meillant près de Dun au mois de mars 1892 et nous verrons que ces quinze années de luttes successives ne furent pas stériles.

Par le nombre des syndicats qui seront représentés à Dun, nous montrerons que

l'organisation rurale tend de plus en plus à se développer et à prendre en main la défense des exploités ; nous montrerons aussi que nous voulons à tout prix être protégés dans notre travail contre les accidents fréquents qui peuvent nous atteindre.

C'est pourquoi les Syndicats auront encore une fois à se prononcer sur les moyens à employer pour obtenir cette garantie étant donné que les pouvoirs publics se refusent à nous entendre.

L'ordre du jour du Congrès est fixé comme suit :

1° *Vérification des mandats ;*
2° *Rapport du Conseil fédéral et de la Commission de contrôle ;*
3° *Accidents du travail : campagne à mener pour l'application de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers bûcherons et agricoles ; action directe des syndicats et action légale ;*
4° *Réduction de la journée de travail à 10 heures dans tous les travaux forestiers et agricoles ; moyens à employer ;*
5° *Fixation du taux de la cotisation fédérale à 10 centimes par membre et par mois ; service gratuit du journal ;*
7° *Renouvellement du bureau et de la Commission de contrôle ;*
8° *Lieu et date du prochain Congrès ;*
9° *Questions diverses.*

N.-B. — Les Syndicats peuvent jusqu'au 20 août transmettre les modifications et les questions qu'ils voudraient voir figurer à l'ordre du jour.

Passé cette date il sera définitivement arrêté et communiqué à toutes les organisations adhérentes.

Comme par le passé, seuls les Syndicats fédérés pourront prendre part aux travaux du Congrès, chaque Syndicat pourra désigner 3 délégués au maximum mais n'aura droit qu'à une voix.

Un délégué ne pourra être porteur de plus de 5 mandats.

Les Syndicats non fédérés qui voudraient se faire représenter pourront envoyer leur adhésion jusqu'au 15 septembre en effectuant le versement de leur cotisation.

Une circulaire donnant toutes les modifications nécessaires et à laquelle sera joint un bulletin d'adhésion au Congrès sera adressée aux organisations vers le 20 août.

DANS LES CUIRS ET PEAUX

L'ordre du jour du prohain Congrès de la Fédération des Cuirs et Peaux, qui se tiendra à la mi-septembre, à Limoges, est définitivement fixé comme suit :

Première question : *Administration.*

A. Paiement des cotisations du viaticum par l'augmentation du timbre (Issoudun). Incorporation du viaticum dans la cotisation fédérale et étude du viaticum des Bourses (Nancy). Porter la cotisation du viaticum à 0 fr. 05 (Lorient).

B. Augmentation de la cotisation fédérale à 0 fr. 30 (Amboise). Augmentation de la cotisation fédérale et réglementation du secours de grève (Amiens).

C. Des appointement à allouer aux fonctionnaires de la Fédération (Comité Fédéral).

Deuxième question : *Propagande.*

A. De la propagande régionale (Issoudun).

B. Propagande syndicale rurale. Quelle sont les causes qui empêchent en général, les ouvriers de se grouper ou d'adhérer aux Syndicats. Des moyens à employer pour faire pénétrer l'idée syndicale dans les centres de la Peau et de la Chaussure (Roanne).

C. Du meilleur mode de groupement des ouvriers isolés (Paris-Chaussures).

D. De l'organisation des sections de pupilles dans les Syndicats (Paris-Peau).

Troisième question : *De l'attitude à prendre en cas de lock-out* (Nancy).

Quatrième question : *Des Revendications.*

A. Du travail aux pièces (Paris-Chaussures). De la réglementation du travail de la femme et de l'enfant (Paris-Chaussures).

B. De l'unification des tarifs (Saint-Loup-sur-Semouse.

Cinquième question : *De l'Antimilitarisme* (Paris-Chaussures).

A. De l'armée dans les grèves. Emploi des soldats pour remplacer les grévistes (Saint-Loup-sur-Semouse).

Sixième question : *En dehors du Comité Confédéral, laisser aux Fédérations et aux Syndicats nationaux seuls, le droit de demander l'inscription des questions à l'ordre du jour du Congrès confédéral* (Amiens).

Septième question : *De l'attitude des Syndicats fédérés pour les élections au Conseil supérieur du Travail* (Quimper).

Huitième question : *De l'organisation du prochain Congrès, la date, le siège* (Quimper).

CHEZ LES DESSINATEURS

La Fédération des Dessinateurs tiendra son Congrès annuel les 15, 16, 17 et 18 août à Bordeaux.

En voici l'ordre du jour :

1° Compte rendu général de la gestion morale et financière, exercice 1906-1907 ;

A. Rapport du Comité Fédéral ; B. Rapport du délégué de la C. G. T. · C. Rapport de la Commission de contrôle.

2° Bulletin fédéral mensuel ; Administration générale (rapport), propositions diverses (Commission du B. F. M., Comité fédéral et divers Syndicats).

3° Revision des statuts fédéraux (Paris, Nantes, Rouen, Le Havre) ;

4° Propagande syndicale, régionale et fédérale, moyens propres à en assurer le développement (Paris, Nantes, Rouen, Saint-Nazaire) ;

5° Fédérations d'industrie et de métiers. Décision du Congrès d'Amiens, son application éventuelle à la Fédération des dessinateurs de France (Comité fédéral, Paris, Nantes, Rouen, Saint-Nazaire) ;

6° Exposition syndicale ouvrière des arts du dessin (Paris et Comité fédéral) ;

7° Dessinateurs de l'Etat (Marine, Guerre, services divers), Nantes et Comité fédéral) ;

8° Propriété ouvrière personnelle des œuvres d'art et des brevets d'invention (Nantes et Paris) ;

9° A. Repos hebdomadaire (commis dessinateurs du bâtiment, Paris) ; B. Congés annuels (dessinateurs des compagnies maritimes, divers Syndicats) ;

10° Création d'un service médical local et régional : création d'un conseil judiciaire fédéral (Comité fédéral) ;

11° Relations internationales, leur développement (Comité central) ; correspondances et échanges des organes corporatifs ; participation aux expositions ouvrières et professionnelles ; voyage-excursions ; placement et renseignements internationaux ; protection de l'invention ouvrière à l'étranger (brevets et modèles) ;

12° Caisses de chômage syndicale et fédérale (divers Syndicats) ;

Questions diverses :

A. Participation aux bénéfices : primes et gratifications ; participation des syndiqués aux caisses de prévoyance patronales (Rouen et Comité fédéral).

B. Substitution d'une carte fédérale à la carte syndicale.

C. Décisions des Congrès antérieurs, rappels divers (C. F.).

D. De l'attitude ultérieure des Syndicats de dessinateurs vis-à-vis des « Amicales » (C. F.).

E. Extension et amélioration des cours professionnels organisés par nos syndicats (divers).

F. L'Esperanto, langue internationale des travailleurs (C. F.).

G. Fixation du Congrès de 1908. Election du bureau fédéral, des Commissions et des délégations.

LIRE

LE CLERGE
LES ROYALISTES
LES JAUNES

A propos des Mécaniciens

Pour mettre au point l'ordre du jour du Congrès des Mécaniciens, l'Union Fédérale des Métallurgistes observe que :

1° Les délégués du Congrès des mécaniciens se sont présentés avec un mandat qui impliquait *non une entente uniquement avec la métallurgie* — comme semble l'indiquer l'ordre du jour dans le premier paragraphe — mais avec *toutes les Fédérations des ouvriers sur métaux existantes.* Or, il y a huit Fédérations d'ouvriers en métaux confédérés, *et cinq seulement avaient été convoquées.*

2° Dès le début de la discussion, le secrétaire de la Fédération de la bijouterie déclara qu'il ne voyait pas, tant qu'à lui, nécessité à ce que son organisation fisse partie de ce cartel, car elle était un groupement d'*industrie* vivant en bonne intelligence avec les autres groupements.

3° Au nom de la Fédération de la métallurgie, nous avons démontré : Qu'en 1898 on avait tenté cette entente et qu'elle avait échoué.

4° Qu'en 1899 les Fédérations des mouleurs, du cuivre et des mécaniciens — *toutes imbues du principe des Fédérations de métier* — avaient conclu entre elles une entente ; que cette dernière aboutissait, quelques années plus tard, à l'obligation, pour la Fédération du cuivre, à rompre l'entente.

Qu'ensuite, la Fédération des mouleurs — métier qui pourtant semble bien déterminé en regard de celui des mécaniciens — était acculée, par les évènements, à rompre également cette entente.

5° Que l'entente que nous avions actuellement, avec la Fédération des mouleurs, nous prouvait surabondamment, tous les jours, que, pour qu'elle soit réelle, féconde, il eût fallu que les bureaux de ces Fédérations puissent vivre côte à côte journellement, ce qui n'est possible seulement qu'avec les sections techniques.

6° Qu'il eût fallu pouvoir — *pour justifier deux Fédérations dans la métallurgie* — délimiter où commence et où finit la profession d'ouvrier mécanicien ; chose impossible avec le grand nombre de spécialités, qui ne fait que grandir, par suite du développement du machinisme.

7° Nous avons prouvé aux délégués *que nos statuts leur donnaient satisfaction en permettant à la Fédération des mécaniciens,* quand elle le voudrait, d'avoir avec nous — non une entente qui serait inutile, frappée à l'avance de stérilité — mais un rapprochement plus grand, en y *entrant comme section autonome.*

8° Que nos camarades mécaniciens étaient mal venus — comme ils l'avaient laissé croire, jusqu'ici, à nos camarades des organisations étrangères — d'invoquer la question de tactique, puisqu'à Amiens ils avaient voté, avec nous la motion Griffuelhes ; que nous étions également d'accord sur l'antimilitarisme, car si on eût voté, à Amiens, sur la motion Gautier (de Saint-Nazaire), nos votes s'y seraient rencontrés.

Que le meilleur moyen d'éviter des divisions et incidents aussi regrettables que ceux auxquels nous avons assisté entre les Fédérations de métier mouleurs et mécaniciens — où l'entente semble pourtant plus facile — à propos de la grève de Jeumont, était de faire la concentration de toutes les organisations de la métallurgie.

Le camarade Kugler, des métallurgistes de Suisse, déclara alors qu'on avait eu tort d'engager la discussion sans préciser exactement, aux camarades de la métallurgie, le mandat donné par le Congrès aux mécaniciens.

Qu'en effet, ce mandat *impliquait uniquement la discussion sur la constitution d'un cartel entre toutes les Fédérations d'ouvriers en métaux.*

Ce qui nous obligea à déclarer qu'il eût été logique, dans ces conditions, que *toutes* les Fédérations de métaux soient convoquées pour discuter cette proposition.

Que, d'autre part, comme nos camarades mécaniciens, nous étions liés par la décision de notre Congrès de 1905,qui nous avait donné mandat de ne plus entamer d'autres discussions que celles qui seraient basées sur un projet de fusion.

Qu'en invoquant un mandat impératif, les délégués des mécaniciens, rendaient toute discussion impossible.

Le camarade Schlike, secrétaire international des ouvriers sur métaux, résuma le débat en disant qu'il avait cru, jusqu'à ce jour, que la question de tactique divisait mécaniciens et métallurgistes, mais qu'après cette discusion, il était obligé de reconnaître que les causes de division étaient plus profondes ; que, *seule, la Fédération de la métallurgie préconisait le moyen d'avoir une Fédération solide, puissante,* capable d'augmenter la force des ouvriers métallurgistes et de lutter efficacement contre le patronat.

Cette appréciation, donnée librement, nous suffit ; nous laissons nos camarades mécaniciens et métallurgistes juges de notre attitude.

Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir une polémique inutile et nuisible à l'intérêt général. Nous avons la conviction que les événements — plus forts que les individualités — se chargeront, dans l'avenir, de réaliser cette fusion, sans laquelle les travailleurs ne pourront acquérir de résultats tangibles.

Mais l'ordre du jour du Congrès des mécaniciens — dans le sens qu'il est rédigé — ne peut manquer de jeter l'équivoque dans l'esprit de nos adhérents ; cette équivoque, nous avons le devoir de la dissiper immédiatement. — *Le Secrétariat de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes de France.*

Dans les Syndicats

PARIS

Chez les Bijoutiers. — Les ouvriers de toutes les spécialités : bijouterie dorée, deuil, acier, petits bronzes, désirant obtenir une réduction des heures de travail (journée de neuf heures dont une heure et demie pour le repas de midi, et 25 0/0 pour les heures supplémentaires) ont nommé une Commission chargée d'étudier les moyens à employer afin de faire aboutir ces revendications.

Les travaux de cette commission seront terminés avant la fin du mois, de sorte que la demande pourra être présentée aux intéressés avant la deuxième quinzaine de septembre. Tous les ouvriers de cette corporation doivent se préparer dès aujourd'hui pour appuyer énergiquement les résolutions qui seront prises dans une réunion corporative puis soumises, s'il y a lieu, aux syndicats patronaux et individuellement à chaque patron.

Le syndicat de l'industrie de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ayant été chargé par le groupe des bijoutiers en doré de coordonner les efforts de tous, se tient dans ce but à la disposition des ouvriers intéressés.

Indépendamment des appels particuliers qui pourraient être faits, le Syndicat organisera des réunions de quartier où sera traitée la question de la diminution des heures de travail et des moyens à employer pour y arriver.

A l'Assistance publique. — S'il y a une profession qui devrait être exercée par un personnel bien payé et mis à même de remplir ses fonctions au mieux possible, c'est celle qui consiste à donner des soins aux malades.

Il n'en est rien ! Les salaires que paie l'Assistance publique sont odieusement bas ; il n'y a de largesses que pour la famille Mesureur !

Aussi, le recrutement est-il difficile et c'est pourquoi l'Administration bat le rappel des candidats. Désireux de lui venir en aide, le Syndicat des non-gradés de l'A. P. vient de faire placarder, à profusion, l'humoristique affiche suivante :

Nous invitons instamment tous les camarades hommes et femmes sans emploi et dont les conditions suivantes pourraient leur agréer, à se présenter :

A l'hôpital Saint-Antoine (pour les hommes) ;

A l'hospice de la Salpêtrière (pour les **femmes).**

Nous espérons que ces conditions séduiront beaucoup de camarades ; les voici en deux mots :

Traitements : 1.400 francs par an, sur lesquels 1.000 francs étant retenus pour allocations diverses (logement, nourriture, blanchissage, éclairage, habillement), il reste, en espèces sonnantes. 33 fr. 30 par mois, soit 22 sous par jour.

Quelques remarques sur les allocations :

Logement : le dortoir. Les infirmiers peuvent, il est vrai, loger en ville, mais à leurs frais, bien entendu.

Nourriture : les veilleurs, qui quittent le service à 7 heures du matin, doivent se lever pour venir prendre leur repas de midi. C'est peu pratique, en vérité, pour ceux qui habitent loin de l'hôpital. Ils touchent un repas froid pour la nuit.

Habillement : les habits fournis ne sont pas neufs, du moins la première année.Ils sont tous repris quand l'intéressé quitte l'hôpital, fût-ce après dix ans de services.

Blanchissage : le linge des malades sert également au personnel, malgré une circulaire du 11 août 1904 prescrivant à MM. les directeurs l'emploi, à l'usage exclusif du personnel, d'un linge particulier portant une marque spéciale.

Si cette situation vous sourit, présentez-vous en masse aux endroits indiqués.

DÉPARTEMENTS

Roquefort. — Le 9 août, sous les auspices du Syndicat des Ouvrières fromagères, le camarade Niel, secrétaire de la Bourse du Travail de Montpellier, a donné une conférence qui a obtenu le plus vif succès.

800 personnes environ, représentant à divers titres l'élément fromager, assistaient à la réunion et c'est au milieu d'un silence parfait, troublé seulement par de fréquents applaudissements, que Niel a développé son sujet : *Du Syndicalisme, où il commence, où il finit.*

Dès les premiers mots, l'orateur exprime aux syndiquées, toute la joie qu'il éprouve de se trouver parmi elles.

C'est un exemple unique, dit-il, que vous avez donné au prolétariat non seulement national, mais universel, personne, parmi les plus optimistes n'eut jamais supposé que le vent de la révolte pénétrât aussi tôt à Roquefort et en aussi peu de temps y produisit des effets aussi magnifiques dans un milieu exclusivement féminin, inféodé aux principes religieux qui rend plus superbe encore le résultat obtenu.

Oui, on a vu à Roquefort, des femmes, des jeunes filles, toutes catholiques pratiquantes, brusquement se révolter contre le patronat, et dans un élan magnifique de solidarité ouvrière, effectuer en trois jours cette besogne considérable : créer un Syndicat rouge révolutionnaire, affilié à la C. G. T. et livrer au capital de Roquefort une bataille qui s'est terminée par le triomphe le plus complet, augmentation des salaires dans une proportion d'environ 35 0/0 et diminution des heures de travail.

Ces faits, poursuit Niel, sont dignes, en raison des circonstances dans lesquels ils se sont produits, d'occuper une page dans l'histoire socialiste.

Le surplus de sa conférence est traité de magistrale façon.

En somme bonne soirée pour l'idée syndicale et aussi pour les fromagères de Roquefort ; ce terrain est particulièrement propice et je suis bien persuadé que la semence jetée par Niel germera pour produire de belles fleurs et de bons fruits. — A. GOUZY.

Dans les Pyrénées-Orientales, les Syndicats de mineurs, récemment constitués et qui ont déjà soutenu d'ardentes luttes contre les exploiteurs se développent considérablement.

Un Congrès de ces Syndicats s'est tenu le 14 juillet, à Prades et une Union Fédérale du département a été constituée entre les divers Syndicats. Le siège social en a été fixé à Prades et la cotisation à cinq centimes par membre syndiqué et par mois.

Le Congrès a enregistré la constitution d'un nouveau Syndicat, celui du Syndicat des mineurs de Lesquerde et environs, dans le canton de Saint-Paul de Fenouillet.

Le Hâvre. — Le Syndicat des peintres du Havre donnait, le 31 juillet, une conférence de propagande, avec le concours du camarade Robert.

Après la constitution du bureau, avec humour, le camarade Robert s'étonne d'apprendre qu'un commissaire de police se trouve dans la salle. Il démontre, avec force arguments, que la réunion est purement corporative et de propagande syndicale et, par conséquent, ne peut en aucune façon être assimilée à une réunion publique. Il demande au Président de la Conférence de prier ce policier de sortir de la réunion où, d'ailleurs, sa présence est absolument illégale. De plus ce fonctionnaire doit avoir connaissance de la circulaire de son chef Clemenceau qui recommande à tous ses sous-ordres de quitter instantanément les réunions où serait arboré le drapeau rouge ou si on y chantait l'*Internationale.*

Le camarade Dupont, président, se lève et se rend auprès du commissaire qui se cramponne désespérément aux barreaux de sa chaise en refusant obstinément de quitter la place, donnant comme seule raison qu'il est là par ordre supérieur et que, si on veut le forcer à s'en aller, il dissoudra la réunion.

Robert, reprenant la parole, déclare qu'il ne s'attendait pas à cet incident sans quoi il eut apporté un drapeau rouge pour l'exhiber à la tribune. N'en ayant pas à sa disposition. il chante l'*Internationale* espérant que ce chant subversif fera fuir le commissaire.

Mais il se trompait. Comme ces insectes à mille pattes qui vous chatouillent quelquefois si désagréablement, le fonctionnaire policier s'incrusta sur sa chaise et il nous fallut subir sa présence pendant la première-partie de la causerie de Robert qui traita de l'action syndicale, des résultats obtenus et des moyens de les conserver et d'en acquérir d'autres.

Sur ce, le président déclara la séance levée en priant les camarades syndiqués et ceux qui voudraient se faire inscrire au Syndicat de demeurer à leur place car on allait faire une réunion, non plus de propagande corporative, mais purement syndicale et privée.

Le commissaire en était vert ! Il fut alors bien obligé de quitter la place à laquelle il semblait tenir autant. Après quoi la réunion continua.

Robert parla alors des affaires intérieures de la Fédération et expliqua ensuite en le commentant brièvement l'ordre du jour du Congrès de Toulouse, et il termina par un chaleureux appel à l'organisation qui fut entendu.

Le camarade Loiseau, exposa ensuite en quelques paroles la question du délai-congé. Puis, après l'adoption d'un ordre du jour d'affirmation syndicaliste et de protestation contre l'arbitraire gouvernemental, la séance fut levée aux cris de : Vive le Syndicat ! Vive la Fédération Nationale des Peintres ! Vive la Révolution Sociale !

CORRESPONDANCE

L'Union Syndicale et Mutuelle des artistes lyriques, 61, faubourg Saint-Martin, vient de fonder l'**Agence Coopérative,** afin de pouvoir lutter utilement contre les parasites de la corporation, tels que : agents lyriques, impressarios, entrepreneurs de fêtes, etc., etc, enfin contre tous intermédiaires officiels ou officieux, mais toujours onéreux, — aussi bien pour les artistes qu'ils exploitent effrontément que pour les Groupes qu'ils trompent d'une façon scandaleuse.

L'Agence Coopérative (adhérente à la B. C. S.) se met à la disposition de tous les groupements pour l'organisation de fêtes en tous genres. Pour atteindre son but elle fait appel, non seulement à l'esprit de solidarité, mais à l'intérêt de tous, afin d'arriver à la suppression de l'intermédiaire qui, dans la circonstance, vit aussi bien aux dépens de celui qui paie que de celui qui travaille.

Pour tous renseignements s'adresser soit au camarade Rhéyal, secrétaire de l'Union Syndicale des Artistes lyriques, soit au camarade Rosien, directeur de l'Agence Coopérative, 61, faubourg Saint-Martin, Paris (X[e] arrondissement).

A L'EXTÉRIEUR

AUTRICHE

Le développement des organisations syndicales.

La Commission des organisations ouvrières vient de publier une statistique intéressante, pour l'année 1906.

Le rapport, riche de données et de tableaux comparatifs qui se rapportent aux six dernières années d'activité, permet de se former une idée sur l'état des organisations autrichiennes, qui est florissant et plein de promesses.

Les résultats obtenus par les organisations, malgré toutes les luttes soutenues à Vienne et en Bohême,sont supérieurs à toute attente.Plus de 125.000 ouvriers sont entrés pendant l'année dans les rangs des organisations, de sorte qu'à la fin de 1906, le nombre des organisés était monté à 448.270 et actuellement il a certainement dépassé le demi-million.

Digne de remarque est l'augmentation du nombre des inscrits du sexe féminin qui croît de 13.788, arrivant ainsi au chiffre de 42.190, soit 9.40 p. c.

L'encaisse syndicale qui, l'année dernière, s'élevait à un million de couronnes, a dépassé en 1906 2 millions de couronnes et les organisations disposent aujourd'hui de 7 millions de couronnes.

Il y a deux sociétés centrales en plus. Les groupes locaux et les filiales passent de 2.964 à 4.062.

L'augmentation totale des organisés a été de 125.171, soit 38.74 p. c., dont 110.383 hommes ou 37.42 p. c. et 13.788 femmes ou 48.49 p. c.

La statistique des recettes et des dépenses à partir de l'année 1901 indique une progression constante.

Les recettes totales des syndicats, qui étaient de 2,229,346.21 en 1901 ; de 4,641,726.81 couronnes en 1905, passent à 6,982,374.99 couronnes en 1906.

Ces chiffres représentent exclusivement les recettes se rapportant aux buts prévus par les statuts sociaux ; les sommes pour fonds de résistance ou de grève sont encaissées et administrées séparément par les organisations libres.

Les organisations libres des syndicats ont dépensé les sommes suivantes en 1905 : pour les membres boycottés, 40,476.81 c. ; pour les grévistes, 1.118.371.14 c. ; en 1906, respectivement 63,767.50 et 1,855.132.40.

Dans la période qui s'est écoulée entre 1901 et 1906 ont été payés pour subsides, (non compris les subsides de grève et de boycottage) ensemble, 8,728,717.77 soit 44.55 p. c. par année et par branche.

Les syndicats de l'Autriche possèdent 94 organes professionnels, dont 46 en langue allemande, 40 en langue tchèque, 6 en langue polonaise, 1 en langue italienne et 1 en langue slave ; 14 journaux en langue allemande sont mensuels, 14 trimestriels 2 paraissent trois fois par mois, 10 tous les 14 jours et 6 sont hebdomadaires : 12 journaux tchèques sont mensuels, 16 trimestriels, 2 paraissent trois fois par mois, 2 paraissent trois fois par semaine et 1 est hebdomadaire.

Ces journaux ont été publiés en 1905 à 331.930 exemplaires et en 1906 à 458.670 exemplaires, c'est-à-dire en augmentation en cette dernière année de 126.740 exemplaires.

Des chiffres principaux que nous avons donnés, il résulte que l'organisation des syndicats ouvriers de l'Autriche est établie sur une base déjà solide et est, autant par le nombre de ses adhérents que par le montant des recettes, la troisième du continent.

Avis aux Camarades

Désormais, en raison de l'incarcération du camarade A. Lévy, tous mandats et envois d'argent, concernant la C. G. T. et la « Voix du Peuple » doivent être adressés au camarade Griffuelhes, Maison des Fédérations, 33,rue de la Grange-aux-Bel-

---

Confédération Générale du Travail

SECTION DES FEDERATIONS

(Réunion du 14 mai 1907)

Fédérations représentées. — Allumettiers, Ameublement, Lithographie, Carriers-Chaufourniers Ardoisiers, Bâtiment, Habillement, Bijouterie, Peintres, Papier, Ouvriers d'art des poudreries, Mécaniciens, Céramique, Ouvriers des P. T. T., Travailleurs Municipaux, Transports en commun, Maçonnerie et pierre, Cuirs et Peaux, Menuisiers, Métallurgie, Coiffeurs Bûcherons, Habillement Militaire, Chapeliers.

Excusées : Agricoles du Nord, Agricoles du Midi. Horticoles, Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens.

Le camarade Roche préside. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Demandes d'adhésion. — La Fédération des Chauffeurs du P.-L.-M. demande à se confédérer. (Il sera demandé avis, à ce propos au Syndicat National des Chemins de fer). Le Syndicat des Dessinateurs en broderie de Paris et celui des Dessinateurs d'Aubusson seront invités à adhérer à la Fédération des Dessinateurs. Le Syndicat des Salins du Jura sera invité à adhérer à la Fédération des Carriers. Le Syndicat des Mineurs de Figeac sera prié d'attendre pour se confédérer que soit aplani le conflit des mineurs.

Correspondances diverses. — La Bourse du Travail de Romilly proteste contre des malveillances visant un délégué de la C. G. T. sous le coup de poursuites ; la Fédération du Livre sera avisée du cas. La Fédération de la Guerre fait connaître que pour affirmation de solidarité elle va tenir son Congrès à la Maison des Fédérations. Le Syndicat des égoutiers, Colombes, fait connaître qu'il a imposé le R. H. en le prenant. Le Syndicat des Résiniers de Sainte-Eulalie (Landes) fait connaître que malgré persécutions la propagande continue. Est approuvée l'action intentée contre un journal qui, à propos de la grève de Fougères, a publié une fausse lettre de Griffuelhes.

Délégations. — La Bourse du Travail de Bastia demande un délégué : Griffuelhes s'y rendra si possible. Délégation de Desplanques au Congrès de la Fédération des Ports et Docks, au Havre, est approuvée. Est approuvée la tournée de conférences faite, de son initiative, par Janvion.

Le mouvement du Midi viticole. — Sur une lettre de la Bourse du Travail de Narbonne une discussion s'engage sur l'attitude à avoir dans ce mouvement. Après une discussion au cours de laquelle des échanges d'idées se font, il est décidé que Griffuelhes se mettra en rapport avec les camarades de Narbonne et verra à se rendre en cette ville, au cours de sa tournée de conférences dans le Midi.

Manifestation contre le blanc de céruse. — Après discussion, il est décidé d'appuyer la manifestation faite dans toutes les Bourses du Travail, le 23 juin, par la Fédération des Peintres, contre la céruse et d'inviter les Bourses du Travail à y participer.

Petite Poste

E. M. Grenoble. — Conservez les invendus et distribuez-les au mieux de la propagande.

T., Tabacs, Bordeaux. — Avons reçu vos deux abonnements de trois mois et faisons suivre ; cela vous fait un abonnement de six mois.

G. S., mouleurs de Tours. — Votre lettre du 13 courant, n'était pas accompagnée du mandat annoncé.

Imprimerie spéciale de la *Voix du Peuple*
33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10e arr.).

Exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprim' Gérant : Vignaud